

La revue
des spécialistes de
l'environnement
au Québec

Volume 55 • Numéro 1
Mars 2022

Vecteur Environnement



DOSSIER RÉSEAU ENVIRONNEMENT : 60 ANS DE MOMENTS FORTS!

- Secteur Eau : une référence en matière de gestion durable
- Secteur Matières résiduelles : toujours en évolution!
- Secteur Biodiversité : pour la protection des milieux naturels depuis 10 ans!
- Secteur ACCE : toujours au cœur de la mission de l'association
- Secteur Sols et Eaux souterraines : pour une meilleure gestion depuis près de 25 ans!

PUBLIÉE PAR :



Municipalité **Écon'eau**

Reconnaissance et échanges
en économie d'eau



Outils



Stimuler



Reconnaître

CHRONIQUES

Emploi vert	42
Tour d'horizon	44
Relève	46
Actualité internationale	48
À lire	49
À l'agenda	50

Vecteur Environnement

est publiée par :

Réseau Environnement

295, place D'Youville
Montréal (Québec) H2Y 2B5
CANADA
Téléphone : 514 270-7110
Ligne sans frais : 1 877 440-7110
vecteur@reseau-environnement.com
www.reseau-environnement.com

Éditrice

Pauline Chevalier

Comité de direction

Michel Beaulieu, secteur Sols et Eaux souterraines
Pierre Benabidès, secteur Matières résiduelles
Marie-Hélène Gravel, secteur Matières résiduelles
Joëlle Roy LeFrançois, secteur Biodiversité
Nicolas Trottier
Céline Vaneckhaute, secteur Eau

Avec la collaboration de :

Dominic Aubé, Marie-José Auclair, Candice Baan, André Carange, Jean-Louis Chamard, Clémentine Chevallier, Thibault Daoust, Robert Dubé, Martine Gariédy, Jordan Gosseries, Héléne Hélias, Alain Lalumière, Noémie Lampron, Charles Leclerc, Salomé Lemarquand, Juliette Lopez, Hugo Thibaudeau Robitaille, Dominic Thibeault, Nicolas Turgeon, Wendy Vasquez Gutierrez.

Financé par le
gouvernement
du Canada



Abonnement annuel papier (55 \$) ou numérique (25 \$)

Les auteurs des articles publiés dans *Vecteur Environnement* sont libres de leurs opinions. La forme masculine est privilégiée sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger les textes. Le contenu de *Vecteur Environnement* ne peut être reproduit, traduit ou adapté, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de l'éditrice.

FSC position
pour Maska



100%

**Photo de la couverture**

Gabrielle Perrino

Photo de la page 5

Shutterstock

Réalisation graphique

Passerelle bleue, 514 278-6644

Impression

Imprimerie Maska, 1 800 361-3164

Révision linguistique

Véronique Philibert, Révision CEIL félin

Dépôt légal

Bibliothèques nationales du Québec et du Canada

Revue trimestrielle ISSN 1200-670X

Envois de publications canadiennes

Contrat de vente n° 40069038

Réseau Environnement

Prix à l'unité : 15 \$ au Québec

Dossier

Réseau Environnement : 60 ans de moments forts!

5

SECTEUR EAU

Une référence en matière de gestion durable

8

SECTEUR MATIÈRES RÉSIDUELLES

Toujours en évolution!

16

SECTEUR BIODIVERSITÉ

Pour la protection des milieux naturels depuis 10 ans!

24

SECTEUR AIR, CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ÉNERGIE

Toujours au cœur de la mission de l'association

28

SECTEUR SOLS ET EAUX SOUTERRAINES

Pour une meilleure gestion depuis près de 25 ans!

34

RETOUR DANS LE PASSÉ

Réseau Environnement remercie ses anciens présidents!

40

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT**Président**Martin Beaudry
ASI Services Techniques inc.**Président sortant**Nicolas Turgeon
Investissement Québec – CRIQ**Secrétaire-trésorier**

Yves Gauthier

Vice-président, secteur Air,**Changements climatiques et Énergie**Dominic Aubé
Ville de Québec**Vice-président, secteur Biodiversité**Hugo Thibaudeau Robitaille
T² Environnement**Vice-président, secteur Eau**Daniel Lessard
Ville de Québec**Vice-président, secteur Matières résiduelles**Simon Naylor
Viridis Environnement**Vice-président, secteur Sols et Eaux souterraines**Philippe Giasson
Enutech inc.**Administratrice**Karine Boies
Cain Lamarre**Administrateur**Robert Dubé
Atout Recrutement**Administratrice**Céline Vaneckhaute
BioEngine**Administratrice Relève**

Marion Harvey

Président du comité régional**Abitibi-Témiscamingue**Hassine Bouaff
Centre technologique des résidus
industriels**Présidente du comité régional****Bas-Saint-Laurent /****Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**Geneviève Pigeon
Ville de Rivière-du-Loup**Président du comité régional****Capitale-Nationale / Chaudière-****Appalaches**
Jean-Louis Chamard
GMR International inc.**Présidente du comité régional****Côte-Nord**Natacha Sénéchal
Englobe**Présidente du comité régional****Estrie**Léonie Lepage-Ouellette
Ville de Sherbrooke**Président du comité régional****Outaouais**Stéphane Maillé
Epurisol**Présidente du comité régional****Mauricie / Centre-du-Québec**Jeanne Charbonneau
CNETE**Président du comité régional****Montréal**Mathieu Guillemette
Eco Entreprises Québec**Président du comité régional****Saguenay-Lac-Saint-Jean**Luc Caza
RSI Environnement**Président-directeur général****de Réseau Environnement**
Mathieu Laneuville

La gestion intelligente de l'eau, ça compte



Compteur à disque à nutation avec antenne cellulaire ORION LTE-M

Compteur ultrasonique E-Series avec antenne cellulaire ORION LTE-M

BEACON Analyses de relève avancées (AMA)

Par le passé, les infrastructures pour la relève de compteurs avancées (AMI) étaient accessibles qu'aux villes disposant des ressources nécessaires pour exploiter un réseau fixe traditionnel. Aujourd'hui, les services publics exploitent des **réseaux cellulaires** hautement fiables et sécurisés pour rendre leur relève de compteurs plus efficace et rentable à long terme. **La technologie des réseaux cellulaires est l'avenir dans le déploiement de villes intelligentes.**

Badger Meter est la gestion intelligente de l'eau

- Lectures enregistrées aux 15 minutes
- Heures de transmission configurables
- Durée de vie de la batterie : 20 ans
- Aucune infrastructure
- Portail EyeOnWater pour le contribuable
- Garantie : 10 ans complète / 10 ans au prorata
- Aucune mise à jour logiciel / serveur
- Vos données de lecture disponibles de partout, en tout temps
- Fiabilité des réseaux cellulaires

Contactez votre distributeur autorisé de Badger Meter, pour faire l'essai d'une antenne cellulaire gratuitement

Lecomte
1 800-263-3406
compteurlecomte.com

Réseau Environnement : 60 ans de moments forts !



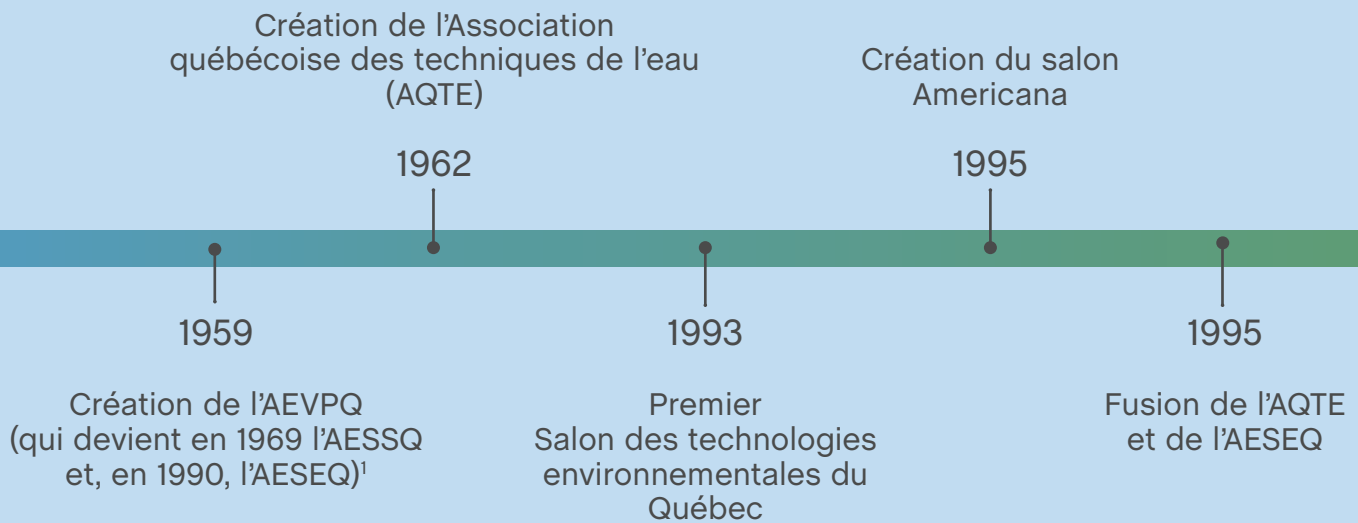
Réseau Environnement souffle ses 60 bougies cette année! Cet anniversaire est l'occasion de revenir – dans le cadre de ce dossier – sur le parcours et l'évolution de l'association.

Tout commence par la création, il y a 60 ans, de l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE). Trois ans plus tôt, les entrepreneurs vidangeurs du Québec s'étaient regroupés pour créer l'Association des entrepreneurs vidangeurs de la province de Québec (AEVPQ) qui, par la suite, deviendra l'Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec (AESSQ) et, finalement, l'Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec (AESEQ). Au milieu des années 90, l'AESEQ et l'AQTE entreprennent des pourparlers dans le but de former une seule association dans le domaine environnemental. En 1995, la fusion est réalisée sous le nom de l'AQTE-AESEQ. En 1997, l'association prend le nom de Réseau Environnement, et revoit son mode de fonctionnement et la composition de son conseil d'administration.

Jusqu'à la fin des années 1990, l'association était donc centrée sur les secteurs Eau et Matières résiduelles. Par la suite, d'autres secteurs se sont ajoutés afin de s'adapter aux différents enjeux environnementaux, soit : Air, Changements climatiques et Énergie; Sols et Eaux souterraines; et Biodiversité.

Profitez des articles de ce dossier pour (re)découvrir les actions phares de Réseau Environnement dans chacun de ses secteurs au cours des 60 dernières années!

60 ANS DE MOMENTS FORTS





Création de Réseau Environnement²

1997

La revue de Réseau Environnement devient *Vecteur Environnement*

1998

Nouvelle mission : agir comme catalyseur de l'économie verte

2020

1998

2012

- Création des secteurs :
- Air et Changements climatiques (Énergie a été ajouté en 2019);
 - Sols et Eaux souterraines.

Création du secteur Biodiversité



¹ AEVPQ : Association des entrepreneurs vidangeurs de la province de Québec; AESSQ : Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec; AESEQ : Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec.

² Création des secteurs Eau et Matières résiduelles, et modification des règlements généraux et de la composition du conseil d'administration.



Secteur Eau

Une référence en matière de gestion durable

Au cours de ses 60 ans d'histoire, Réseau Environnement s'est fait un devoir de mettre l'expertise de ses membres au profit des richesses naturelles du Québec. Parmi celles-ci, l'eau a depuis toujours occupé une place de choix. À travers ce texte, nous vous présentons les grands dossiers qui ont impliqué l'association et marqué le Québec dans le domaine de la gestion des eaux, notamment en eau potable et en eaux usées.



PAR ALAIN LALUMIÈRE
Chargé de projet, Réseau Environnement

L'association et la gestion de l'eau

Au début des années 70, devant la dégradation de la qualité de l'eau, le gouvernement lance la commission Legendre pour enquêter sur l'état de l'eau au Québec, ce qui pose les premiers jalons du débat sur la gouvernance de l'eau dans la province.

Près de 30 ans plus tard, les changements se faisant toujours attendre, le gouvernement cherche des moyens de rétablir la situation et met sur pied un événement majeur en décembre 1997 : le Symposium sur la gestion de l'eau au Québec – projet de politique de l'eau, auquel l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE) participe énergiquement. Les recommandations issues de ce Symposium mènent le ministre de l'Environnement de l'époque, M. Paul Bégin, à mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1998 pour réaliser une vaste consultation sur le sujet de la gestion de l'eau dans tout le Québec. Parallèlement, l'AQTE fusionne avec l'Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec, pour finalement devenir Réseau Environnement. C'est donc sous ce dernier nom que les nombreux bénévoles rattachés aux divers comités préparent un mémoire regroupant une centaine de

recommandations. On note que plus de 80 recommandations de ce mémoire ont été retenues par la commission du BAPE dans son rapport final déposé en mai 2000.

L'année 2002 a ensuite marqué le secteur de l'eau. En effet, le gouvernement du Québec de l'époque – Bernard Landry étant le premier ministre – annonce à l'automne la Politique nationale de l'eau, basée sur les recommandations de la commission Beauchamp. La Politique est alors constituée de dizaines d'axes d'intervention, de cinq grandes orientations et de trois grands enjeux. Ces enjeux sont les suivants : reconnaître l'eau comme un patrimoine collectif des Québécois, assurer la protection de la santé publique et des écosystèmes aquatiques, ainsi que gérer l'eau de façon intégrée dans une perspective de développement durable.

À la suite d'une consultation publique, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Isabelle Melançon, dévoile en juin 2018 la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, qui prend le relais de la Politique nationale de l'eau lancée en 2002.

C'est dans cette lignée que, plus récemment en 2021, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministre responsable de la région de Laval, M. Benoit Charette, met en place le Forum d'action sur l'eau, dont le mandat principal est de favoriser la concertation des principaux acteurs de l'eau. Réseau Environnement – représenté par son président-directeur général (PDG) (Mme Christiane Pelchat jusqu'en décembre 2021 et M. Mathieu Laneuville depuis janvier 2022) – fait partie du groupe des 10 partenaires externes membres du forum.

Revenons en arrière au moment où le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) devient responsable de la mise en œuvre de 14 des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau (2002), dont l'engagement 49 qui consiste à « élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rend conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités ». Un comité de travail est donc mis en place afin de rédiger la Stratégie québécoise d'économie d'eau, comité auquel plusieurs experts bénévoles de Réseau Environnement participent activement. Au printemps 2011, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) est annoncée officiellement par le gouvernement du Québec.

Conscients de la nécessité d'aller plus loin, les bénévoles de Réseau Environnement continuent le travail de réflexion sur le sujet de l'économie d'eau potable. Deux comités s'y attardent de façon particulière : le premier sur l'aspect technique, et le second sur les problématiques liées au financement des services d'eau municipaux. En mars 2019, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, procède au lancement de la SQEEP 2019-2025 en compagnie de plusieurs partenaires (dont Réseau Environnement). Cette nouvelle mouture de la SQEEP contient une section couvrant le financement des services d'eau. M. Jean Lacroix, ancien PDG de Réseau Environnement, affirmait à l'époque : « Nos recommandations ont donné corps à cette ambitieuse feuille de route que le gouvernement veut tenir pour la période 2019-2025. » Depuis ce temps – et encore

aujourd'hui –, l'association demeure très présente et assure la direction du comité de suivi qui est responsable de la mise en application de la SQEEP.

Économie de l'eau : essentielle pour une saine gestion

L'AQTE travaille à plusieurs niveaux dans ce dossier, s'attaquant à la législation et à la gestion, mais aussi au développement d'outils pratiques adaptés aux besoins de la communauté. Afin de toujours soutenir les municipalités dans leurs démarches de sensibilisation des citoyennes et citoyens à l'économie d'eau potable, l'AQTE lance en 1977 le Programme d'économie d'eau potable (PEEP). Orienté au départ vers la réduction de l'arrosage des pelouses, le PEEP est devenu un outil grand public majeur dans la promotion de l'économie d'eau sous toutes ses formes. Les municipalités participantes se voient offrir des outils de sensibilisation et la visite d'agents de sensibilisation qui vont à la rencontre de leurs citoyens, en plus de profiter de la vaste campagne médiatique accompagnant le programme. Au cours de ses 35 années d'existence, le PEEP a fait son chemin et a permis de joindre annuellement plus de 4,5 millions de Québécois. Et pour élargir encore plus la couverture médiatique, la Journée compte-gouttes a fait son apparition en 2009.

Le PEEP évolue. C'est grâce aux efforts des bénévoles œuvrant au sein du comité économie d'eau qu'il devient, en 2017, Municipalité Écon'eau. Ce nouveau programme s'appuie sur différents indicateurs de performance et présente diverses actions qui sont en lien avec la SQEEP. Il regroupe aujourd'hui



CONSEIL STRATÉGIQUE EN ENVIRONNEMENT

Microprogramme de 3^e cycle au Campus de Longueuil

- Pour professionnels en exercice
- Formation à temps partiel et à distance
- Petits groupes favorisant les échanges

USherbrooke.ca/environnement/3e-cycle



plusieurs municipalités et spécialistes autour d'une communauté de pratique dynamique. L'implication de Réseau Environnement dans les diverses campagnes de sensibilisation, telles que Pensez Bleu, témoigne de l'importance de cet enjeu.

Au fil des années, l'association prend toujours en considération les besoins techniques de ses membres tels que les municipalités, et publie pour celles-ci de nombreux guides afin de les soutenir dans l'implantation de solutions et l'amélioration de leurs services, notamment en matière d'économie d'eau. En passant de l'*Inventaire des équipements en eau des municipalités du Québec* (1974), aux fuites d'eau dans les réseaux de distribution (1980, révision en 1999), aux compteurs d'eau (1985 et 2011), à l'économie d'eau potable (2000, révision en 2010), au bilan et aux programmes pour réduire les pertes (2011), au guide *L'économie d'eau potable et les municipalités* volumes 1 et 2 (2010, révision en 2021) et à la traduction de nombreux manuels de l'American Water Works Association (AWWA), Réseau Environnement cherche toujours à proposer les meilleures pratiques en vue d'assurer un développement durable de la ressource hydrique du Québec.

La formation dans le domaine de l'économie de l'eau n'est pas en reste. Au fil des années, plusieurs sessions sont offertes : l'économie d'eau potable dans les municipalités (2013), les compteurs d'eau et les systèmes de relève (2014 à aujourd'hui), la tarification (2016 à aujourd'hui), la formation des membres des patrouilles bleues municipales (2021).

Règlement sur la qualité de l'eau potable

L'AQTE, puis Réseau Environnement, s'implique activement dans tous les dossiers touchant l'eau potable, et ce, tant sur le plan de sa préservation que sur le plan de sa qualité. En effet, en 1962, les ingénieurs et les techniciens québécois de l'eau se regroupent sous la section canadienne de l'AWWA, mais tous les services sont offerts en anglais et le sujet du traitement des eaux usées y est peu abordé. Un petit groupe de personnes très décidées se forme et présente – pendant le congrès de l'AWWA en avril 1962 – une requête demandant la formation de la sous-section québécoise de l'AWWA. En 1963, l'AQTE est officiellement reconnue comme étant la section du Québec de l'AWWA.

Dès les années 70, le dossier de l'ajout de fluorure dans l'eau à la sortie des usines de filtration prend de l'ampleur. L'AQTE dépose alors son premier mémoire sur la fluoration de l'eau auprès du gouvernement du Québec. Plus tard, en 1979, elle réclame aux autorités gouvernementales québécoises de mettre immédiatement en application la loi sanctionnée en 1975 concernant la fluoration des eaux de consommation. Le temps passe et le dossier ainsi que les connaissances ne cessent d'évoluer, et c'est en février 1988 que le président de Réseau Environnement, M. Richard Doré, se prononce contre la fluoration de l'eau imposée par le gouvernement du Québec. Cette opposition repose sur le manque d'études sérieuses concernant l'impact environnemental, le peu d'informations diffusées aux citoyens et la perte de confiance des usagers envers la qualité des réseaux d'aqueduc municipaux. Encore aujourd'hui, ce sujet continue d'alimenter les débats, et Réseau Environnement maintient sa position et soulève encore les problématiques liées au manque d'études sur son efficacité ainsi que sur les impacts environnementaux.

« [...] Réseau Environnement cherche toujours à proposer les meilleures pratiques en vue d'assurer un développement durable de la ressource hydrique du Québec. »

C'est dans les années 80 – où le contexte social est défini en 1987 par le président, M. Marcel Couture, comme étant une « [...] décennie marquée par l'amplification d'une crise de confiance des citoyens vis-à-vis de la qualité de l'eau potable distribuée par les réseaux municipaux » – que voit le jour en 1984 le premier Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) au Québec, soit le premier règlement en eau potable au Canada. À cette époque, l'AQTE considérait le RQEP comme « une demi-victoire à cause de son manque de sévérité, mais qui présentait cependant un pas important dans l'évolution du dossier de l'eau au Québec en nous dotant d'un outil juridique décrétant des normes établies ».

Au cours des années suivantes, plusieurs comités composés de bénévoles travaillent sur cette problématique de la qualité de l'eau potable. De multiples formations, ateliers, conférences, analyses et études en découlent puis, en 1993, les dirigeants de l'AQTE réaffirment leur position sur l'importance d'adopter des modifications au RQEP, permettant ainsi d'assurer une meilleure protection de la santé publique.

C'est finalement en juin 2000 qu'a lieu la publication du projet de règlement sur la qualité de l'eau potable par le ministère de l'Environnement du Québec. Un comité d'experts est alors formé et un document regroupant une série de recommandations est déposé en septembre 2000. À cette époque, le dossier de la qualité de l'eau potable est très chaud ; Réseau Environnement est sur toutes les tribunes et insiste sur la nécessité pour le Québec de se doter de normes strictes permettant de préserver la santé publique. Les experts bénévoles sont alors fréquemment interpellés.

Le nouveau RQEP est adopté en juin 2001, et on lit alors dans les journaux que « le Québec se dote de standards parmi les plus élevés en Amérique du Nord ». Il s'agit pour les membres de l'aboutissement d'un dossier long de plusieurs années et d'efforts soutenus par de nombreux bénévoles qui croient en la qualité de l'eau. Dans un processus de continuité, des groupes de travail déposent, en 2004 et en 2010, des commentaires et des recommandations d'amélioration des versions subséquentes (2014) du RQEP.

Les membres du comité réglementation eau potable et des autres comités permanents ou ad hoc ont été particulièrement actifs au cours de la dernière décennie (voir l'encadré). Leur grande expertise contribue à influencer positivement l'élaboration des politiques, des règlements et des directives gouvernementales, et ce, tant au Québec qu'au Canada.

Par ailleurs, on ne peut passer sous silence l'adaptation et la mise en place du Programme d'excellence en eau potable (PEXEP) de Réseau Environnement qui s'est effectué au début des années 2000 pour renforcer le RQEP. Ce programme audacieux, dont les normes dépassent celles en vigueur au Québec et

même aux États-Unis, se veut un outil d'accompagnement à l'amélioration de la qualité de l'eau traitée par les municipalités du Québec à travers un processus intégrateur et transparent.

Le Programme d'excellence en eau potable – volet traitement (PEXEP-T), qui s'adresse principalement aux stations de traitement de l'eau potable à partir de l'eau de surface, regroupe aujourd'hui 49 stations de traitement de 30 villes, et alimente près de 5 millions de personnes.

Fort de cette réussite, Réseau Environnement décide d'élargir le concept du programme d'excellence à d'autres secteurs d'activité (voir l'encadré). Le but de chaque programme est de fournir aux municipalités de nombreux outils permettant l'optimisation des procédés dans un processus d'amélioration continue. À travers de solides communautés de pratique, ils visent à stimuler, à outiller et à reconnaître les municipalités et les administrations qui s'y engagent. De plus, la remise des attestations de qualité (1 à 5 étoiles) fait reconnaître la qualité supérieure du service offert aux usagers.

Durant le Symposium sur la gestion de l'eau, le concours de la meilleure eau municipale – mis en place en 2014 – vient couronner la station de traitement d'eau potable championne. Chaque année, le prix du jury et le prix du public sont remis aux équipes des stations gagnantes. Les critères de sélection sont le goût, la couleur et l'odeur. La Ville de Sherbrooke, gagnante du prix du jury en 2015, a par la suite participé au concours nord-américain de l'AWWA et a été reconnue comme étant la 2^e meilleure eau en Amérique du Nord.

Traitement de l'eau : formation des opérateurs

La formation des opérateurs d'équipements de traitement de l'eau est un des premiers dossiers à avoir été abordé par l'AQTE. En effet, on note que le 17 décembre 1962 – à peine six mois après la création de l'AQTE – le président de l'époque,

EXEMPLES DE MÉMOIRES OU DE PRISES DE POSITION DEPUIS 2012

- **Mars 2012** : Mémoire sur le projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
- **Juin 2012** : Mémoire sur la Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable;
- **Novembre 2013** : Mémoire sur le *Guide d'évaluation et d'intervention en lien avec le suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable*;
- **Avril 2015** : Lettre de position de Réseau Environnement sur le Règlement modifiant le Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- **Juin 2015** : Commentaires sur le *Guide de réalisation de l'audit quinquennal d'une installation de production d'eau potable*;
- **Avril 2018** : Mémoire sur les projets de règlements découlant de la modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- **Octobre 2020** : Mémoire – Consultation sur le Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable.

AUTRES PROGRAMMES MIS EN PLACE DEPUIS 2015

- **2015** : Programme d'excellence en eau potable – volet distribution (PEXEP-D), qui regroupe aujourd'hui 25 réseaux de distribution de 12 villes desservant 3,5 millions de personnes;
- **2016** : Programme d'excellence en eaux usées – stations de récupération des ressources de l'eau (PEX StaRRE), qui regroupe aujourd'hui 13 stations de 10 villes desservant 1,5 million de personnes;
- **2018** : Programme d'excellence en gestion des eaux pluviales (PEXGEP), qui regroupe aujourd'hui 11 organismes municipaux (dont une MRC);
- **2021** : Programme de reconnaissance et d'échanges en économie d'eau (Municipalité Écon'eau), nouvellement relancé, qui compte aujourd'hui 11 municipalités membres.

M. Lucien L'Allier, demande au ministère de la Santé de préparer des cours pour les opérateurs d'usine de traitement des eaux.

Le dossier demeure très actif, puisqu'en février 1964, l'AQTE propose que les cours conduisent à une certification lorsqu'ils sont suivis avec succès. Au cours des années suivantes, plusieurs formations sont offertes, dont la présentation d'une série de 10 conférences techniques sur le traitement des eaux usées dans les petites municipalités.

iHydrant
par CLOW CLOW CANADA

200 PSI
150 PSI
100 PSI
50 PSI
0 PSI

Pression **Température**

Avec des alertes en temps réel lors des changements de pression et de température, le système de surveillance à distance iHydrant rend votre réseau d'eau potable connecté. Rentabilisez votre investissement en détectant plus rapidement les bris et en prévenant les pertes d'eau. **Visitez le clowcanada.com pour en savoir plus.**

ANALYSES PUISSANTES.
DONNÉES EXPLOITABLES.

Nous fabriquons au Canada et c'est important
Votre fournisseur de confiance de produits d'aqueduc de fabrication canadienne garantie.
iHydrant® est une division de McWane inc. | McWane | Pour des générations

L'année 2001 est marquante dans le dossier de la certification des opérateurs. Le RQEP, adopté en juin 2001, fixe des niveaux minimums de formation pour les exploitants d'équipement en eau potable afin d'assurer la mise en place de personnel qualifié et compétent, ainsi que l'opération adéquate des équipements. Réseau Environnement développe alors un programme de formation et de certification auquel le ministère de l'Environnement et le MAMROT adhèrent, qui est offert dans les différentes régions de la province par des formateurs expérimentés.

Dans le même esprit, le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), édicté en décembre 2013 par le gouvernement québécois, fixe les exigences minimales de formation pour les opératrices et opérateurs des stations d'assainissement.

En 2017, les représentations de Réseau Environnement auprès des ministères concernés engendrent des modifications aux conditions de renouvellement des cartes de qualification requises dans le cadre du RQEP et du ROMAEU. Pour satisfaire ces nouvelles conditions, l'association développe alors deux séries de trois blocs de formation de sept heures portant sur le traitement de l'eau potable et le traitement des eaux usées.

Dans la dernière décennie, Réseau Environnement – grâce à ses divers comités – continue de promouvoir et d'offrir diverses formations dans le secteur de l'eau. En 2021, la formation abordant la cybersécurité pour les services d'eau illustre la préoccupation de l'association de répondre aux besoins actuels des exploitants.

Assainissement des eaux

Depuis 1962, l'AQTE s'investit intensément dans les dossiers de l'eau potable, mais l'effort est tout aussi grand en ce qui concerne les dossiers des eaux usées et notamment l'assainissement de l'eau. Dès février 1964, pendant le 2^e congrès annuel de l'AQTE tenu à Québec, M. Pierre Laporte (alors ministre des Affaires municipales du Québec) annonce la création de la Régie des eaux du Québec (regroupement des services de contrôle de l'eau potable du ministère de la Santé et du contrôle des eaux usées de la Régie d'épuration). M. Laporte prévoit alors que le Québec devra dépenser environ 1 milliard de dollars dans le domaine de l'eau au cours des 20 prochaines années.

En 1967, le dossier est très actif lorsque les représentants de l'AQTE rencontrent le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, afin de présenter un mémoire comprenant des recommandations sur la gestion de l'eau au Québec.

En 1978, l'AQTE lance une vaste campagne médiatique de sensibilisation sur le phénomène de la pollution de l'eau, et ce, à l'échelle du Québec. On diffuse alors les premiers messages à la radio et à la télévision ayant pour thème « *Moi, un pollueur? Jamais!* ». Diffusés à environ 2 000 occasions par les médias, les messages se retrouvent également sur les billets de Loto-Québec. La même année, l'Assemblée nationale adopte deux projets de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, dont la loi 69, qui reconnaît le droit à toute personne à la qualité de l'environnement, à la protection du milieu et à la sauvegarde des espèces vivantes qui s'y trouvent. C'est aussi à l'automne 1978 qu'est présenté le premier colloque sur le traitement des eaux

usées et des boues excédentaires. Ce colloque, qui devient un événement régulier, s'intègre par la suite au Symposium sur la gestion de l'eau que nous connaissons encore aujourd'hui.

Les années 80 et 90 sont riches en publications, en conférences, en colloques, en ateliers et en formations touchant le secteur de l'assainissement des eaux. Grâce au travail des nombreux bénévoles, l'AQTE demeure la courroie de transmission, tant dans les domaines techniques que dans les domaines administratifs, et rejoint les intervenants, quels que soient leurs intérêts et leurs besoins. Les prises de position sont nombreuses, et l'AQTE agit comme chien de garde en s'assurant du déroulement efficace du Programme d'assainissement des eaux du Québec. Et les efforts paient puisque les 7 milliards de dollars investis ont permis de passer de 2 % d'eaux usées municipales traitées en 1980 à 98 % à la fin du siècle.

Aujourd'hui, plusieurs dossiers touchant l'assainissement des eaux sont toujours actifs. Par exemple, on retrouve en 2009 le mémoire sur la situation des lacs au Québec au regard des cyanobactéries, et en 2010 un document relatif à la consultation au sujet du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées.

C'est en décembre 2013 que le gouvernement édicte le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées afin d'établir le cadre légal de la gestion des eaux usées municipales au Québec. Le ROMAEU a été élaboré pour permettre d'appliquer en sol québécois des exigences de la Stratégie, pour conclure un accord bilatéral avec le gouvernement fédéral permettant de soustraire le territoire du Québec de l'application du règlement fédéral, et pour poursuivre les efforts en assainissement des eaux usées municipales.

Parallèlement, le comité Assainissement décentralisé s'intéresse à la réduction du phosphore dans les rejets d'eaux usées d'origine domestique. En novembre 2013, Réseau Environnement transmet une lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs demandant de préciser sa position sur la réduction du phosphore dans les rejets d'eaux usées d'origine domestique. Les experts bénévoles poursuivent en commentant le *Guide pour l'étude des technologies conventionnelles du traitement des eaux usées d'origine domestique*.

La gestion des eaux pluviales s'impose comme un volet important de l'assainissement des eaux usées. En mars 2014, un nouveau comité gestion des eaux pluviales voit le jour. Son mandat est de « créer et promouvoir une culture de gestion durable des eaux pluviales propre à la réalité québécoise ». Ses objectifs sont :

- Assurer le suivi, la bonification et la mise à jour de la réglementation et des guides ministériels;
- Promouvoir la gestion durable des eaux pluviales grâce à des formations et à des documents;
- Assurer le lien avec la réglementation sur la qualité de l'eau potable et la protection des sources;
- Démontrer que la gestion durable des eaux pluviales est bénéfique (changements climatiques, protection de la source, économie d'eau potable, réduction des surverses);
- Faire une veille et le suivi de l'expertise et des expériences hors Québec.

En janvier 2014, le ROMAEU entre en vigueur au Québec. Il a été élaboré pour permettre d'appliquer en sol québécois des exigences de la Stratégie. Réseau Environnement salue la venue de ce règlement qui rejoint plusieurs préoccupations de l'association. Il prévoit, entre autres, des normes de rejet à l'émissaire, l'interdiction de débordement d'eaux usées non traitées par temps sec, et l'obligation pour le personnel affecté à l'opération des stations d'épuration d'avoir une compétence reconnue.

En avril 2019, Réseau Environnement prend position et presse le gouvernement d'investir massivement dans les infrastructures en eau pour la relance de l'après COVID-19. L'ancienne PDG de Réseau Environnement, Mme Christiane Pelchat, affirme alors : « La pandémie nous a bien montré l'importance de la continuité des opérations en eau potable et en eaux usées. Le Québec a un important déficit de maintien d'actifs : 17 milliards de dollars sont nécessaires pour le résorber et assurer la pérennité des services. »

C'est en octobre 2019, à l'occasion du Symposium sur la gestion de l'eau organisé par Réseau Environnement, qu'il y a un consensus sur le fait qu'un leadership fort était nécessaire afin de mettre en œuvre les actions requises pour mieux assainir les rejets aqueux d'origine anthropique dans nos milieux naturels au Québec.

En septembre 2021, un comité spécial composé de spécialistes, de promoteurs technologiques et de consultants dépose un mémoire sur la reconnaissance et l'adoption des nouvelles technologies de

traitement des eaux usées. L'objectif est d'encourager l'adoption des technologies les mieux adaptées pour une meilleure protection de la santé publique et de l'environnement, ainsi que pour une meilleure gestion de l'eau. Aujourd'hui, les préoccupations concernant l'assainissement des eaux sont mises de l'avant.

Fiches de recommandation

Au début 2020, Réseau Environnement crée le comité Assainissement 2.0. De mi-juin à décembre, l'association organise – avec Stratégies Saint-Laurent – des consultations avec les spécialistes du milieu. Les travaux du comité ont donné lieu à 10 fiches de recommandation sur différents enjeux qui ont été rédigées et adressées au gouvernement du Québec (voir l'encadré).

SUJETS DES FICHES DE RECOMMANDATION

1. Biosurveillance dans les écosystèmes;
2. Un meilleur accompagnement, un guichet unique;
3. Composés nocifs non normés;
4. Traitement à la source, réduction des débits;
5. Réduction des surverses;
6. Systèmes non raccordés (*en révision*);
7. Projets pilotes et nouvelles technologies;
8. Gouvernance;
9. Financement stable et prévisible;
10. Plages.

Laissez Neptune® et Énergère cartographier la route qui vous convient.


Neptune Technology Group est heureux d'annoncer son nouveau partenariat avec Énergère.

Grâce à l'expertise de Neptune et d'Énergère, vous saurez comment aller de l'avant avec les compteurs d'eau. Peu importe où vous êtes dans votre cheminement, nous pouvons vous aider avec les compteurs d'eau, les systèmes de lecture ou la réglementation. Migrez à votre propre rythme vers un système qui fonctionne pour vous maintenant et pour plus tard.

Contactez-nous Neptunetg.com | Energere.com



 **NEPTUNE**
TECHNOLOGY GROUP

 **ENERGÈRE**

En mars 2021, le groupe de travail Assainissement 2.0 dévoile ses recommandations et invite les gouvernements à moderniser les infrastructures municipales en eau afin d'assurer la santé humaine et le développement durable. Réseau Environnement, en collaboration avec Stratégies Saint-Laurent, présente alors ses recommandations visant à réussir la modernisation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées et des stations de récupération de ressources de l'eau (StaRRE) au Québec, qui sont accueillies avec grand intérêt par les instances décisionnelles.

Très récemment, en décembre 2021, Réseau Environnement s'est réjoui de voir que ses initiatives et ses recommandations sont suivies par le gouvernement. En effet, lors du Forum d'action sur l'eau – auquel participe l'association –, le gouvernement du Québec a annoncé la création des groupes de travail sur les nouvelles technologies et sur l'assainissement 2.0. Ces groupes de travail ont pour objectif d'identifier des solutions potentielles aux problématiques soulevées dans les recommandations.

Eaux usées municipales : stratégie pancanadienne

Au début des années 2000, le dossier de la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales (la Stratégie) marque le retour très attendu du balancier vers le traitement des eaux usées. Après plus de 10 ans à mettre à niveau les usines de traitement d'eau potable à la suite de l'adoption du RQEP, en juin 2001, il est maintenant temps de s'attaquer à l'assainissement des eaux usées. Même si le processus de mise à niveau des usines d'eau potable n'est pas terminé partout au Québec, la plupart des projets majeurs sont en voie de réalisation et devraient être terminés au cours des prochaines années. En revanche, tout est encore à faire en ce qui a trait à la mise en œuvre de la Stratégie. Celle-ci va exiger, d'ici les 30 prochaines années, des investissements colossaux afin de réaliser les travaux qui vont découler de l'application des réglementations fédérale et provinciale afférentes.

L'ajout en 2003 de l'azote ammoniacal dans la liste fédérale des substances toxiques (annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement [1999]) amène Environnement Canada à proposer un nouvel outil qui soulève un tollé d'un bout à l'autre du pays : les fameux plans de prévention de la pollution, mieux connus sous le nom de plans P2. Dès 2004, Réseau Environnement prend position contre ce projet, non pas parce que l'association ne croit pas en la nécessité de se préoccuper des impacts associés aux rejets d'azote ammoniacal dans les cours d'eau, mais bien parce qu'elle est d'avis que l'outil choisi par Environnement Canada n'est pas approprié, notamment en raison des risques de dédoublements administratifs entre les provinces et le fédéral.

À l'automne 2004, alors que le gouvernement fédéral réitère son intention d'aller de l'avant avec l'approche des plans P2 pour les rejets d'azote ammoniacal, Réseau Environnement multiplie les démarches visant à suspendre l'application de ce projet (contacts auprès des membres, rencontres avec les intervenants gouvernementaux, communiqués de presse), invitant plutôt Environnement Canada à intégrer la question de l'azote ammoniacal dans la Stratégie qui est alors en voie d'élaboration – depuis 2003 – par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME).

Finalement, Environnement Canada se rend aux arguments de Réseau Environnement ainsi que d'un grand nombre d'intervenants à travers le pays et décide de traiter les rejets d'azote ammoniacal dans le cadre de la Stratégie. En octobre 2006, le CCME approuve, aux fins de consultation, un document d'orientation présentant différentes options au regard de la Stratégie. Réseau Environnement participe avec intérêt à cette consultation et, après avoir obtenu l'avis de ses membres, transmet le 1^{er} mars 2007 un mémoire au CCME dans lequel l'association réitère son appui relativement à la démarche du CCME, tout en questionnant le fait que la gestion des biosolides et la gestion des eaux pluviales soient exclues de la Stratégie. Dans le même mémoire, Réseau Environnement souligne également l'importance que le plan financier rattaché aux travaux qui découleront de la Stratégie soit disponible dès sa mise en œuvre.

La Stratégie est finalement approuvée par le CCME en février 2009, et ce, sans l'appui du Québec. Malgré tout, le dossier continue de cheminer et, en mars 2010, Environnement Canada publie une première version de son Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées qui découle de la Loi sur les pêches. En mai 2010, Réseau Environnement écrit à Environnement Canada afin de dénoncer ce projet de règlement qui, en raison de ses nombreux écarts avec la Stratégie, est voué à briser le consensus qui avait été établi entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Entre-temps, le gouvernement du Québec annonce que, bien qu'il n'ait pas encore adhéré officiellement à la Stratégie, tous les projets d'augmentation de capacité et de modernisation majeure de stations d'épuration seraient assujettis aux normes de performance pancanadiennes prévues à la Stratégie pour la demande biochimique en oxygène après cinq jours, partie carbonée (DBO_{5C}), ainsi que pour les matières en suspension.

Le 31 octobre 2011, Réseau Environnement écrit au MDDEP afin de faire un suivi quant aux discussions avec le fédéral relativement à la Stratégie, et aussi pour réclamer un nouveau programme d'aide financière afin d'aider les villes et les municipalités du Québec à mettre à niveau leurs ouvrages d'assainissement, d'autant plus que dans certains cas, de nouvelles exigences sont imposées à la sortie des ouvrages, notamment pour l'azote ammoniacal.

En mai 2013, Réseau Environnement assume son rôle de diffuseur d'information et offre un webinaire où les représentants d'Environnement Canada présentent les obligations du nouveau Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées auxquelles doivent se conformer les municipalités. Le grand nombre de participants témoigne du grand intérêt pour les enjeux de l'assainissement des eaux au Québec. En décembre 2013, le Québec adopte le ROMAEU.

Les travaux du comité d'experts continuent et, en avril 2015, Réseau Environnement transmet une lettre de position sur le projet d'Accord Canada-Québec relatif aux lois et aux règlements applicables au secteur de l'assainissement des eaux usées municipales au Québec.

En 2018, les gouvernements du Canada et du Québec s'entendent et signent un accord Canada-Québec relatif aux lois et aux

règlements applicables aux ouvrages municipaux et provinciaux d'assainissement des eaux usées au Québec.

Encore aujourd'hui, ce dossier est actif. En effet, Réseau Environnement mène un comité de travail afin de préparer un mémoire destiné au ministre de l'Environnement et du Changement climatique Canada dans le cadre de la consultation publique menée sur les modifications proposées au Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées.

Ainsi, Réseau Environnement est activement impliqué dans le dossier de la Stratégie depuis le tout début et va continuer, au cours des prochaines années, d'en suivre la mise en œuvre qui devrait s'intensifier avec les réglementations à venir, tant au provincial qu'au fédéral. Reste maintenant à espérer que le financement sera au rendez-vous. À cet égard, Réseau Environnement continuera d'être vigilant, fort de l'appui de l'industrie qui réclame depuis plusieurs années un nouveau programme d'aide financière consacré à la réfection et à la modernisation des ouvrages d'assainissement du Québec.

Une référence en gestion durable de l'eau

Comme vous pouvez le constater, l'historique de l'association que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Réseau Environnement est intimement lié à l'histoire de la

gestion de l'eau au Québec. L'évolution des grands dossiers relatifs à la qualité et à l'économie de l'eau potable ainsi qu'à l'assainissement des eaux usées a toujours été au centre des préoccupations de l'association, et celle-ci a su se distinguer comme acteur majeur et crédible auprès des décideurs politiques. Cela a été possible – et l'est toujours aujourd'hui – grâce au précieux travail des nombreux bénévoles du secteur de l'eau qui ont contribué à la richesse des publications, des conférences, des colloques, des ateliers et des formations qui font la force de notre réseau. C'est ce qui a fait et fait toujours de Réseau Environnement une référence en matière de gestion durable de l'eau au Québec. ●

« L'évolution des grands dossiers relatifs à la qualité et à l'économie de l'eau potable ainsi qu'à l'assainissement des eaux usées a toujours été au centre des préoccupations de l'association, et celle-ci a su se distinguer comme acteur majeur et crédible auprès des décideurs politiques. »



FONDS
MUNICIPAL
VERT GREEN
MUNICIPAL
FUND

Rénovez vos bâtiments communautaires et...

RÉDUISEZ



- les émissions de GES
- les coûts d'exploitation

AUGMENTEZ



- la qualité des bâtiments
- le rendement énergétique
- les emplois locaux

Apprenez-en plus sur le financement offert au:
[FCM.ca/fr/programmes/fmv/rbl](https://www.fcm.ca/fr/programmes/fmv/rbl)

Un programme de la /
A program of





Secteur Matières résiduelles Toujours en évolution !

Dépotoirs, enfouissement technique, collecte des matières recyclables, valorisation des matières organiques... La gestion des matières résiduelles a bien évolué au cours des 60 dernières années ! Maintenant, on a recours à des mesures financières, comme les redevances, pour inciter à réduire les quantités éliminées. Sans oublier la responsabilité élargie des producteurs, l'économie circulaire et la valorisation énergétique.



PAR JEAN-LOUIS CHAMARD
Président, GMR International inc.
chamardjl@gmail.com

Des débuts prometteurs

Le secteur Matières résiduelles de Réseau Environnement est l'un des deux secteurs fondateurs de l'association, l'autre étant le secteur Eau. Afin de mieux comprendre l'évolution, le tableau 1 détaille les associations œuvrant dans le domaine de la gestion des déchets qui ont mené, en 1997, à la création de Réseau Environnement.

TABLEAU 1

Regroupement des associations œuvrant dans le domaine de la gestion des déchets au Québec

1959	Création de l'Association des entrepreneurs vidangeurs de la province de Québec (AEVPQ).
1969	L'AEVPQ devient l'Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec (AESSQ).
1977	L'AESSQ accepte des membres associés (entreprises et firmes œuvrant dans certaines activités environnementales) et des membres honoraires.
1981	L'AESSQ accepte des membres associés (fournisseurs de l'industrie environnementale).
1982	L'AESSQ accepte des propriétaires et des exploitants de lieux d'enfouissement sanitaire.
1990	L'AESSQ devient l'Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec (AESEQ).
1995	L'AESEQ fusionne avec l'Association québécoise des techniques de l'environnement (AQTE-AESEQ).
1997	L'AQTE-AESEQ devient Réseau Environnement.

TABLEAU 2

Évolution de la réglementation

AVANT 1975	1975 À 1978	1978 À 2006	APRÈS 2006
Loi sur la qualité de l'environnement			
Permis d'exploitation	Loi sur la qualité de l'environnement (certificat de conformité)	Règlement sur les déchets solides	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles a grandement changé au fil des 60 dernières années. De nombreux dossiers ont occupé les membres de l'AEVPO, de l'AEVPO, de l'AEVPO, de l'AEVPO-AESEQ puis de Réseau Environnement. Ainsi, dans le cadre de ce dossier sur le 60^e anniversaire, cet article met l'accent sur l'élimination des déchets, la gestion des matières recyclables et la gestion des matières organiques.

Du dépotoir à l'enfouissement

Il y a 60 ans, tous les déchets se retrouvaient dans une seule poubelle, destinés au dépotoir local. Lorsqu'il y avait un service de collecte, privé ou public, aucune question ne se posait tant et aussi longtemps que les ordures étaient ramassées et qu'elles disparaissaient du bord de la rue devant la maison. Toutes les matières – pêle-mêle – se dirigeaient ensuite au dépotoir ou à l'incinérateur.

Avant la mise en place de la collecte systématique des ordures, les citoyens les brûlaient ou en disposaient un peu n'importe où. Dès l'organisation des collectes municipales, débutés à Montréal en 1893, les dépotoirs prolifèrent. Dans certains cas, il s'agit de terrains acquis par les municipalités, quelquefois en surplomb d'un plan d'eau, telle une rivière. Lorsqu'il y a un manque d'espace, les déchets sont brûlés ou poussés en bas de la pente. Ce n'est que vers les années 1950 qu'ils sont compactés et recouverts de terre afin de réduire les nuisances. Il va sans dire qu'on y retrouvait de la vermine à profusion. Il s'y produisait des incendies, volontaires ou non, ainsi que des écoulements de liquides contaminés vers les cours d'eau avoisinants. Dès 1972, l'AEVPO a dénoncé auprès du ministre de la Santé, responsable à l'époque de la réglementation sur l'élimination des déchets, les nombreux dépotoirs qui contaminent les cours d'eau.

En 1972, c'est l'adoption de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). En 1975, certains articles de la loi s'appliquent à la gestion des déchets solides. Ce n'est qu'en 1978 que le Québec se dote d'une véritable réglementation : le Règlement sur les déchets solides (tableau 2). Ce dernier détermine les normes pour l'aménagement et l'exploitation des divers modes de gestion des déchets solides, dont celui de compacter sommairement et d'enterrer les déchets tous les jours. Avec la mise en vigueur de ce règlement, des lieux d'enfouissement sanitaire sont développés pour éviter d'utiliser les dépotoirs. Le pouvoir épurateur des sols en était le principe directeur.

En 1980, l'AEVPO s'inquiète auprès du ministre de l'Environnement, monsieur Marcel Léger, de la présence de dépotoirs clandestins et de l'absence de politiques sérieuses et viables dans les municipalités. L'AEVPO propose alors la régionalisation de l'enfouissement.

Début de la récupération

La fin des années 1970 est marquée par l'implantation de la récupération par apport volontaire avec, comme figure de proue, Normand Maurice, le père de la récupération au Québec. Son organisation à but non lucratif, Récupération Bois-Francs à Victoriaville, avec son centre de tri a bénéficié de plusieurs aides financières du programme PARFAIR administré par le ministère de l'Environnement. Ce programme a permis d'implanter les premiers centres de tri et les premières expériences de collecte sélective des matières recyclables.

Dès 1981, dans son mémoire sur la récupération et le recyclage adressé au ministère de l'Environnement, l'AEVPO incite ses membres à poursuivre la recherche pour trouver la formule qui permettrait de récupérer d'une façon rentable ce qui se gaspille dans le domaine des déchets.

En 1982, l'Ontario adhère au Blue Box Program financé par Alcan et d'autres entreprises privées. Au Québec, le ministère de l'Environnement a une tout autre approche avec le système public de consignation au grand dam du ministère de l'Industrie et du Commerce qui rêvait d'implanter des usines de canettes d'aluminium. Cette approche est fondée sur la réduction des déchets sauvages qui polluent le long des routes. D'ailleurs, cette consigne remplace une taxe de 0,02 \$ par contenant à remplissage unique. En 1983, l'année de l'implantation du système public de consignation, il n'y a que peu de contenants à remplissage unique sur le marché québécois. Le système est géré par le Fonds québécois de récupération, un organisme à but non lucratif, qui a amassé plusieurs dizaines de millions de dollars en quelques années avec les consignations non remboursées.

En mars 1983, l'AEVPO reproche au ministère de l'Environnement de ne pas avoir fixé les tarifs à l'enfouissement compte tenu de la fermeture des dépotoirs. Les entrepreneurs n'ayant pas pu augmenter les tarifs ont été obligés de les absorber dans leurs coûts. L'AEVPO demande au ministre de fixer le tarif du marché de l'enfouissement avant d'obliger les modifications aux lieux d'enfouissement sanitaire. Elle dénonce également les municipalités qui refusent de modifier les contrats lorsqu'il y a hausse des tarifs à l'enfouissement. En juillet 1986, le gouvernement du Québec annonce que dorénavant, l'exploitant d'un lieu d'élimination pourra fixer – sous certaines conditions – le tarif du lieu d'enfouissement sanitaire. L'AEVPO est donc satisfaite puisqu'avec l'approbation de la Commission municipale du Québec, le transporteur pourra déléguer à la municipalité ou à tout producteur de déchets toute augmentation de tarif pour l'élimination des déchets.

En novembre 1983, l'AEVPO déclare que le ministère de l'Environnement doit prendre des mesures pour trouver des marchés s'il veut favoriser la récupération et la collecte sélective.

Elle affirme que le tri à la source ne peut s'organiser sans débouchés stables pour les produits recyclés, et sans l'apport des groupes communautaires pour encourager la population à trier leurs déchets.

Au début de 1984, lors de son colloque, l'AESEQ fait adopter une proposition demandant au ministère de l'Environnement de réaliser des études sur l'implantation de la collecte sélective. Elle incite les entrepreneurs à prévoir des équipements et des infrastructures pour les années à venir. La récupération et le recyclage, sur une base professionnelle, commencent à s'installer. Après les projets pilotes de L'Ancienne-Lorette et de Victoriaville, en 1985, la collecte sélective des matières recyclables s'établit dans la région montréalaise à LaSalle. C'est la première fois qu'une municipalité octroie un contrat de collecte sélective. La Ville de Montréal suit avec l'implantation de projets pilotes dans divers quartiers.

À la fin de l'année 1988, l'AESEQ déplore que le ministère de l'Environnement tolère encore des sites illégaux, alors qu'il surveille de très près les exploitants des lieux d'enfouissement sanitaire autorisés et exige parfois des corrections mineures, mais coûteuses. Par ailleurs, elle déclare que si les lois et les règlements étaient respectés, la pollution causée par l'élimination des déchets serait réduite considérablement.

L'année 1988 a été marquée par l'engagement de 450 des plus importantes entreprises et associations d'entreprises productrices et distributrices de biens au Québec à recueillir 100 millions de dollars pour la mise en place de la collecte sélective. Ensuite, Collecte sélective Québec (CSQ) – ayant pour but de financer l'implantation de la collecte sélective au Québec – a été créé. Dès sa première année, CSQ accorde des subventions totalisant 2,5 millions de dollars.

Une année plus tard, c'est la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) qui remplace le Fonds québécois de récupération pour la gestion du système public de consignation des contenants à remplissage unique. RECYC-QUÉBEC a pour objet de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits, ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

Durant les années 90, la collecte sélective des matières recyclables est mise en place sur une grande échelle avec les programmes d'aide financière de CSQ. Les petits bacs de récupération ont pris la place des dépôts de récupération et de l'apport volontaire. Les centres de tri exploités par les entreprises privées ont pris le dessus sur ceux des organismes à but non lucratif. La collecte sélective s'affine aussi : on passe du camion à benne séparée en cinq ou six compartiments à ceux à deux compartiments pour les fibres et pour les contenants. Par la suite, ce sont les camions à chargement avant à deux compartiments et les camions à benne tasseuse, eux aussi, à deux compartiments. Les centres de tri amorcent l'implantation de chaînes de tri mécanisé, mais avec un tri manuel final pour la plupart des catégories de matières recyclables.

Des objectifs ambitieux

En 1989, le Québec dévoile sa première Politique de gestion intégrée des déchets solides, qui fixait un objectif de réduction

de 50 % des déchets envoyés à l'élimination en l'an 2000 et visait également à rendre les activités d'élimination plus sécuritaires. À ce moment-là, plusieurs municipalités ont déjà instauré des programmes de collecte sélective des matières recyclables, des collectes de déchets domestiques dangereux, la collecte des feuilles mortes et la collecte des sapins de Noël. En effet, dès 1988, la Ville de Cap-Rouge était l'une des premières à implanter son propre programme de collecte de gazon et de feuilles mortes à l'aide de sacs biodégradables. Elle a été imitée par plusieurs autres. C'est alors l'époque des premiers centres de compostage d'herbe et de feuilles. On tente d'ajouter d'autres matières organiques, quelques fois avec succès, parfois avec des problèmes d'odeurs persistants. Ce n'est qu'en 1999 que le Québec oblige les municipalités à valoriser les feuilles et les herbes coupées d'ici 2002, et qu'on met en place un programme annuel de 3,5 millions de dollars pour financer des projets de collecte et de compostage des matières organiques. Sur le plan d'action, Réseau Environnement se dit déçu de la timidité du ministre de l'Environnement à ne pas fixer d'échéancier sur l'obligation de composter. Elle ajoute que le ministère devrait mettre en place des conditions qui faciliteront l'utilisation du compost.

À la commission Charbonneau sur les déchets dangereux, en avril 1990, l'AESEQ réitère sa proposition de 1980 et demande que le choix du site de tout nouveau lieu d'enfouissement sanitaire soit la responsabilité de la municipalité régionale de comté (MRC) et non d'une municipalité. Ce n'est qu'avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 qu'on parlera de régionalisation en donnant un droit de regard aux MRC, mais ce n'est pas tout à fait ce que les entrepreneurs entendaient comme forme de régionalisation.

En juin 1993, la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination des déchets entre en vigueur, et les projets d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire ou d'un dépôt de matériaux secs sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts avec tenues d'audiences publiques, le cas échéant. Cette loi s'applique à toute demande pendante, et l'AESEQ parle de pouvoir discrétionnaire et d'atteinte aux droits des entrepreneurs.

Par la suite, à partir du 1^{er} décembre 1995, il est interdit d'établir ou d'agrandir un lieu d'enfouissement sanitaire, un dépôt de matériaux secs ou un incinérateur de déchets solides pour lequel le promoteur n'a pas reçu un certificat d'autorisation ou un certificat de conformité aux normes réglementaires en vertu de l'article 54 de la LQE, ou pour lequel le promoteur n'avait pas – au 1^{er} décembre 1995 – fait la demande d'un certificat ou déposé l'avis d'intention préalable à la préparation d'une étude d'impact. Ce moratoire pouvait être levé par le gouvernement s'il estimait que la situation le nécessitait. Le moratoire a été levé en l'an 2000.

En juin 1995, la Régie intermunicipale Argenteuil–Deux-Montagnes entreprend un projet pilote sur la collecte des résidus organiques résidentiels triés à la source. Dès 1996, dans son mémoire lors de l'audience générique sur la gestion des matières résiduelles, Réseau Environnement fait valoir que la collecte séparée des matières organiques est possible et, surtout, essentielle pour obtenir un compost de qualité commerciale.

Les centres de compostage se sont presque tous mis à l'expérimentation du compostage des matières organiques triées à la source provenant de la région de Toronto. Le résultat est désastreux, tant sur le plan financier que du point de vue environnemental. Les odeurs dégagées sont pestilentielles, et les finances déjà précaires des développeurs ne peuvent pas couvrir les frais supplémentaires des modifications nécessaires pour cesser ces dégagements. Résultat : dans presque tous les cas, c'est la faillite et la fermeture de nombreux centres de compostage. Réseau Environnement a, par ailleurs, déploré à plusieurs reprises que les directions régionales du ministère n'appliquent pas les mêmes règles de contrôle et causent de la confusion ainsi que du mécontentement.

De déchets à matières résiduelles

Après plusieurs années d'attente et de demandes, en 1996 se tient l'audience générique sur la gestion des déchets au Québec, tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). L'AESEQ, qui a alors fusionné avec l'AQTE, produit son premier mémoire à ce titre dans le cadre de la Commission sur la gestion des déchets du BAPE. Dans son mémoire, l'AQTE-AESEQ fait valoir l'expertise de ses membres, confirme son appui à l'objectif de réduction de la production de déchets et à la volonté de diminuer l'élimination de 50 %, explique sa vision de la régionalisation, incite le gouvernement à ne pas faire de compromis quant aux nouvelles exigences légales et réglementaires pour les lieux d'enfouissement sanitaire, explique que les nouveaux sites doivent présenter une sécurité à toute épreuve et que le recours aux dépôts en tranchée est incompatible avec une gestion environnementale moderne des déchets.

Les travaux de la Commission se sont conclus par la publication du rapport *Déchets d'hier, ressources de demain*, qui était le prélude au plan d'action et à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Le gouvernement du Québec adopte un nouveau vocabulaire dit plus positif. Dorénavant, le vocable « matières résiduelles » est utilisé pour parler des déchets, des matières recyclables, des matières putrescibles et des résidus domestiques dangereux, et « résidu ultime » pour désigner la matière résiduelle qui ne pourra qu'être éliminée. Le changement ne s'est pas opéré assez vite pour certains, et trop vite pour d'autres.

En octobre 1998, Réseau Environnement se positionne sur le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008. L'association souligne que le processus de planification régionale pourrait engendrer des problèmes importants en ce qui concerne l'élimination des matières résiduelles dans certaines régions. « Si la MRC prend la décision d'interdire les matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire et que la population lui donne son appui lors de la consultation publique, certaines municipalités qui acheminaient les matières résiduelles de leurs citoyens à ce site se verront dans l'obligation de se trouver un autre site. » L'association, qui le demande depuis fort longtemps, accueille favorablement l'implantation de normes plus sévères dans les lieux d'enfouissement sanitaire et dans les dépôts de matériaux secs.

Dans son mémoire sur l'avant-projet de loi modifiant la LQE et d'autres dispositions législatives en matière de gestion

**ACTEURS
DU
CHANGEMENT**

**Dynamisez votre
carrière avec les
certifications
Professionnels de
l'Environnement
(EP) d'ECO Canada.**

ECO Canada soutient
les leaders d'opinion,
les précurseurs du
mouvement, les acteurs
du changement du
Québec. Nos certifications
Professionnels de
l'Environnement
(EP) vous donnent
la reconnaissance
que vous méritez
dans votre domaine.

Pour en savoir plus : eco.ca

eco canada

des déchets, présenté à la Commission des transports et de l'environnement en septembre 1999, Réseau Environnement réitère sa vision de la planification régionale et explique que le découpage territorial des MRC ne correspond pas aux impératifs environnementaux, sociaux et économiques d'une saine gestion des résidus. « Le territoire de planification doit plutôt représenter une densité de population suffisante pour opérer sur une base économique et sécuritaire des équipements de gestion des matières résiduelles. » L'association ajoute que le droit de refuser des matières résiduelles produites à l'extérieur du territoire des MRC crée des frontières artificielles qui ne correspondent pas à la réalité économique, et prive tant les municipalités que les entreprises privées du libre choix de leurs fournisseurs de services.

Dans ce mémoire, l'association se dit en accord avec la proposition d'étendre la collecte sélective à l'ensemble des municipalités du Québec. Elle ajoute que le gouvernement doit prendre les moyens pour favoriser l'émergence de marchés pour les matières secondaires, qu'il doit jouer un rôle de catalyseur du développement des industries du recyclage (en obligeant à ce qu'une proportion de matières récupérées soit utilisée dans la fabrication des contenants de certains produits de consommation, à l'instar de plusieurs pays). Pour ce qui est de la consigne, Réseau Environnement croit qu'elle ne devrait être utilisée que dans des cas spécifiques et de façon exceptionnelle. La collecte sélective est plus simple pour le citoyen qui peut déposer toute matière recyclable dans le même bac. La consignation devrait être maintenue pour récupérer les contenants à remplissage multiple, mais céder la place à la collecte sélective en ce qui concerne la récupération des contenants à remplissage unique. En 2012, ce débat perdure et l'association n'a toujours pas eu de message clair de la part du gouvernement à cet égard.

Un pas vers la modernisation

En 2001, dans son mémoire sur le projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles, Réseau Environnement fait valoir l'urgence d'agir afin de rattraper le temps perdu, rappelant que la pratique actuelle est essentiellement basée sur le Règlement sur les déchets solides, datant de 1978 et qui ne tient pas compte des nouvelles possibilités technologiques et des connaissances de pointe. « Il est grand temps de mettre à niveau nos installations d'enfouissement. »

Durant les années 2000, les centres de tri se sont modernisés; les lignes de tri des contenants et des fibres sont automatisées. Par la suite, les camions de collecte passent de la collecte manuelle, à l'automatisation et à la collecte pêle-mêle avec des bacs roulants de 360 litres. Dans certains cas, celle-ci a permis de réduire la fréquence de collecte à une fois aux deux semaines.

En 2002, la LQE est modifiée afin de permettre aux municipalités d'être compensées pour les services qu'elles rendent en matière de récupération et de valorisation des matières résiduelles. Éco Entreprises Québec (ÉEQ), organisme privé sans but lucratif, est créé en 2003 et agréé en juin 2005 pour représenter les entreprises assujetties à la LQE qui mettent sur le marché québécois des contenants, des emballages et des imprimés. Avec la création d'ÉEQ vient donc la fermeture de Collecte sélective Québec en 2006.

En 2004, le gouvernement du Québec adopte le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles. Ce règlement vise les contenants, les emballages, les imprimés et les médias écrits. Il détermine que le pourcentage du total des coûts nets des services de collecte sélective fournis par les municipalités sujets à compensation est de 50 % pour les catégories de matières recyclables visées. Cependant, pour la catégorie des médias écrits, pour les cinq premières années (où une compensation est exigible), le montant annuel maximal de la compensation ne peut excéder 1,3 million de dollars par année. Ce règlement sera modifié en 2011 afin d'assujettir ce secteur à payer les coûts nets de la collecte sélective pour ces médias.

Le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, édicté par le gouvernement le 11 mai 2005, est entré en vigueur le 19 janvier 2006 (tableau 3). Ce règlement permet de mettre en œuvre plusieurs actions prévues dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, dont l'un des objectifs consiste à s'assurer que les activités d'élimination de matières résiduelles s'exercent dans le respect de la sécurité des personnes et la protection de l'environnement. Il prescrit des normes d'aménagement, de contrôle et de suivi environnemental plus rigoureuses pour l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, ainsi que des critères visant à réduire le nombre de lieux d'élimination.

TABLEAU 3
Du dépotoir au lieu d'enfouissement technique

AVANT 1978	1978	2006	2009
Dépotoirs	Fermeture des dépotoirs (jusqu'en 1982)	Lieu d'enfouissement technique (LET)	Fermeture des dépôts en tranchée
	Lieu d'enfouissement sanitaire (LES)	Lieu d'enfouissement en tranchée	
	Dépôt en tranchée (DET) (< 2 000 habitants) Lieu d'enfouissement en milieu nordique	Lieu d'enfouissement en milieu nordique Lieu d'enfouissement en territoire isolé	
	Incinérateur, pyrolyse	Incinérateur	
	Dépôt de matériaux secs (DMS)	Lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition	Fermeture des dépôts de matériaux secs
	Centre de transbordement de déchets mélangés, récupération de déchets mélangés, compostage de déchets mélangés	Centre de transfert de matières résiduelles	

En janvier 2005, dans le cadre de la publication du projet de règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés, Réseau Environnement informe le ministre de l'Environnement du Québec que ses membres acceptent le principe de redevances à l'enfouissement afin de stimuler la valorisation des matières résiduelles et des sols au Québec. L'association se questionne sur le flou existant quant à la redistribution des sommes récoltées et à la possibilité que le secteur privé puisse faire les frais des mesures à implanter dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). Le règlement a été finalement mis en vigueur le 23 juin 2006, avec une redevance de 10 \$ la tonne. En 2010, une redevance supplémentaire de 9,50 \$ la tonne a été ajoutée pour la mise en valeur des matières organiques et, le 1^{er} janvier 2012, la redevance totale est donc passée à 20,69 \$ la tonne. En 2022, elle est de 24,32 \$ la tonne.

Consigne et collecte sélective

Dans son mémoire sur la gestion des matières résiduelles au Québec, présenté à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale en février 2008, Réseau Environnement réitère être contre l'élargissement du système de consigne aux contenants à remplissage unique (CRU). La consigne est un système plus coûteux par tonne récupérée que les autres systèmes de collecte. Réseau Environnement considère que les systèmes de consigne ne sont pertinents que dans un contexte de réemploi (ex. : bouteilles de bière, contenants d'eau de 18 litres, palettes et barils). L'association considère qu'il est préférable de conserver les matières au sein de la collecte sélective. Elle recommande donc que le système de consigne ne soit pas élargi aux CRU non consignés, que des collectes sélectives soient mises en place dans les lieux publics, et qu'un système de collecte sélective soit développé dans les commerces et les institutions où ces contenants sont utilisés.

À la fin de l'année 2008, les centres de tri de matières recyclables sont véritablement en crise. La baisse mondiale de la demande pour les matières récupérées force les prix offerts à la baisse et fait en sorte que les centres de tri ne peuvent écouler les matières. Ils les entreposent, et certains considèrent même l'option d'enfouir les matières qu'ils ont récupérées, alors que d'autres envisagent carrément de fermer leurs portes. Réseau Environnement rencontre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin d'obtenir de l'aide financière du gouvernement. L'association propose d'uniformiser les pratiques de tri à la source à la grandeur de la province et qu'une charte soit élaborée pour l'écoulement des matières recyclables sur un marché viable. Elle permettrait d'uniformiser, à l'échelle québécoise, les catégories de matières résiduelles qui peuvent être récupérées et recyclées. De plus, elle faciliterait les campagnes publicitaires nécessaires à une meilleure gestion des matières recyclables.

Des matières organiques

Réseau Environnement fait valoir que l'objectif de réduction des matières organiques ne peut être atteint avant que les structures nécessaires à la collecte et à la gestion de ces matières soient en place, et que les campagnes d'information et de sensibilisation des citoyens à ce sujet auront été menées. On rappelle qu'un programme annuel de 3,5 millions de dollars devait être mis en

place pour financer des projets de collecte de matières organiques. En 2008, seulement un million de dollars ont été versés.

Réseau Environnement incite le gouvernement à aider les municipalités, ne pouvant à elles seules financer l'aménagement d'infrastructures de traitement des matières organiques si le secteur privé ne reçoit pas de soutien financier de la part du gouvernement. Dans ce contexte, Réseau Environnement recommande donc au gouvernement du Québec :

- D'interdire l'enfouissement des matières organiques valorisables;
- D'obliger l'utilisation des composts faits à partir de matières résiduelles dans tous les devis gouvernementaux touchant des travaux d'aménagement, de couvert végétal ou d'horticulture;
- De soutenir financièrement les municipalités et les entreprises spécialisées dans la valorisation des matières organiques;
- De soutenir les municipalités pour les coûts de collecte des matières organiques.

Réseau Environnement rappelle également que la gestion des matières organiques ne se limite pas au compostage. Le gouvernement du Québec omet trop souvent l'importance du secteur de production d'énergie à base de matières organiques. Le choix du mode de valorisation devrait aller, objectivement, vers la technique qui offre la meilleure valeur ajoutée (énergie ou compost).

En novembre 2009, le gouvernement du Québec met en vigueur le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) qui prévoit le versement d'une aide financière à des demandeurs municipaux et à des demandeurs privés pour la mise en place d'installations de traitement des matières organiques par biométhanisation ou par compostage au Québec.

En route vers une politique de gestion

En février 2010, Réseau Environnement commente le contenu du projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles du MDDEP et refait valoir ses positions :

- Pour le soutien financier des centres de tri, qui constituent un ensemble d'infrastructures essentielles pour gérer et traiter adéquatement les matières résiduelles détournées de l'élimination;
- Pour qu'une charte soit élaborée par les industriels du tri des matières recyclables afin de faciliter l'uniformisation, à l'échelle québécoise, des catégories de matières résiduelles récupérées et recyclées;
- Pour que le gouvernement oblige à ce qu'un pourcentage du contenu de matières recyclées soit obligatoire dans les biens pour lesquels il paie ou qu'il accorde une subvention;
- Pour l'abolition de la consigne publique sur les CRU;
- Pour que la collecte sélective soit favorisée pour récupérer les CRU.

En février 2010, dans le cadre de la consultation sur le contenu du projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles du MDDEP, Réseau Environnement fait valoir que le traitement adéquat des matières organiques est le principal défi de gestion des matières résiduelles auquel devra

répondre la prochaine politique. L'association suggère de ne pas désigner de technologies de traitement, mais plutôt de spécifier que 60 % de la matière organique devra être valorisée et non simplement détournée de l'élimination. Par rapport au programme d'infrastructures d'une valeur totale de 650 millions de dollars pour la biométhanisation et le compostage des matières organiques que le gouvernement veut mettre en place à l'intention des municipalités et des promoteurs privés, Réseau Environnement salue l'initiative, mais aurait aimé que le programme offre la possibilité de financer des projets utilisant d'autres technologies de valorisation de la matière organique que la biométhanisation ou le compostage. De plus, on déplore que le programme mette en place un système de financement des projets à deux vitesses en favorisant les municipalités au détriment de l'industrie québécoise du secteur des matières résiduelles. Le programme devrait plutôt permettre la mise en place des projets les plus performants et les plus adéquats selon les réalités de la municipalité ou de la région considérée.

Après plusieurs années d'hésitation, le PTMOBC a permis à plusieurs municipalités de réaliser des infrastructures de traitement de la matière organique et d'en assurer la collecte. Les programmes de RECYC-QUÉBEC ont également permis d'améliorer la gestion des matières résiduelles, et ce, tant dans les municipalités que dans les entreprises.

Parallèlement à ces démarches, Réseau Environnement a fortement incité le MELCC à créer un comité avec l'Ordre des agronomes du Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin de moderniser

le règlement sur la valorisation des matières résiduelles fertilisantes (MRF).

La deuxième version des PGMR a été complétée par les MRC presque comme prévu, sans grandes modifications par rapport à la première, sauf pour les matières organiques (on planifie l'implantation de la collecte et le compostage ou la biométhanisation d'ici la fin de 2022).

Une modification majeure à la LQE a été réalisée en 2018, ce qui a pour effet de moderniser les autorisations ministérielles afin de les rendre, en principe, plus simples et plus rapides. De plus, il devrait y avoir une modification du fonctionnement du MELCC afin de le rendre plus efficace.

De même, le ministre a tranché en faveur d'un système de consigne élargie à l'ensemble des contenants à remplissage unique géré par les entreprises privées et une modernisation de la collecte sélective sur le modèle de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Ces mesures devraient entrer en vigueur en 2022. Les programmes de REP seront appliqués à plusieurs autres matières résiduelles visées, et il devrait y avoir plus de transparence dans l'atteinte de leurs objectifs.

Des efforts continus

Au cours des dernières années, Réseau Environnement a entrepris plusieurs démarches en ce qui concerne la REP, l'économie circulaire et la valorisation énergétique (tableau 4). En 2021, l'association a continué son travail en déposant un

TABLEAU 4

Démarches de Réseau Environnement sur la responsabilité élargie des producteurs (REP), l'économie circulaire (EC) et la valorisation énergétique (VE)

REP – 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Mémoire sur le Programme de gestion des produits électriques et électroniques en fin de vie utile. • Propositions de plusieurs mesures pour l'optimisation de la filière de récupération. • Rencontre avec les intervenants afin d'assouplir les règles de la récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), en vue d'une gestion plus réaliste et pratique, sans impacts sur l'environnement. • Modification des lignes directrices pour l'entreposage des DEEE. Ces produits recueillis dans des points de collecte accrédités ne sont pas considérés comme des matières dangereuses au sens du Règlement sur les matières dangereuses.
REP – 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Après de nombreuses années de démarches pour appuyer la mise en œuvre de la REP sur différents appareils électroménagers, Réseau Environnement s'adresse au ministre en 2019 pour l'interpeller sur l'urgence d'agir face aux impacts des appareils réfrigérants en fin de vie sur les émissions de GES. • Réseau Environnement demande d'approuver la modification réglementaire en attente pour la mise en place rapide de la REP sur ces produits, et aussi de financer les mesures transitoires pour une prise en charge rapide. • En novembre 2019, le ministre annonce la REP sur les gros électroménagers, incluant les appareils réfrigérés, et un programme transitoire de financement par le Fonds vert.
EC – 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Mémoire de Réseau Environnement sur le développement de marchés de produits recyclés. • Le MDDELCC prépare une politique d'approvisionnements responsables du ministère.
EC – 2018 à 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau Environnement participe à la consultation du gouvernement canadien sur l'Initiative zéro déchet plastique au Canada et demande les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Tout emballage et contenant mis en marché au Canada doit être recyclable; ➢ Mise en place de mesures incitatives et réglementaires pour l'inclusion d'un pourcentage minimal de matières recyclées pour certaines matières ciblées; ➢ Mise en place d'un système de traçabilité des matières recyclées pour permettre leur identification une fois réintégré en production. • En 2020, le gouvernement canadien publie le document <i>Une approche proposée de gestion intégrée des produits de plastique visant à réduire les déchets et à prévenir la pollution</i> qui reprend les notions de bannissements, d'incitatifs et de traçabilité préconisées par Réseau Environnement. • En décembre 2021, naissance d'un projet de règlement interdisant les plastiques à usage unique.
VE – 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Après plusieurs années de démarches, Réseau Environnement demande que la valorisation énergétique soit incluse dans la politique visant l'atteinte du zéro déchet. • Le MELCC indique qu'un règlement sur la valorisation énergétique est en préparation.

mémoire sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes auprès de la Commission du BAPE à ce sujet. On y demande entre autres de :

- Investir dans la circularité de l'économie et s'assurer que les mesures contraignantes visant à stimuler l'économie circulaire s'appliquent à tous les produits et les services consommés localement;
- Exiger que toute matière résiduelle acheminée comme déchet et non triée au préalable fasse l'objet d'un tri avant d'être éliminée, ou imposer une redevance supplémentaire à l'élimination;
- Augmenter la redevance à l'élimination pour financer le développement de débouchés, et rendre ces sommes disponibles aux industries, aux commerces et aux institutions ainsi qu'aux gestionnaires d'installations de traitement des matières résiduelles qui agissent dans le sens de la réduction à l'élimination;
- Faire place à l'innovation en encadrant les résultats et les critères de qualité plutôt que les solutions utilisées;
- Moderniser la définition de « matière résiduelle » afin que celle conditionnée ait le même statut que la matière vierge, et exiger l'inclusion d'un pourcentage minimal de matière recyclée pour certaines matières ciblées;
- Réglementer la mise en marché de matières résiduelles afin de réduire l'emballage et d'interdire progressivement les produits faits de matières non recyclables et non valorisables;

- Fixer certains critères de performance que toutes les administrations et les institutions devraient inclure dans leurs appels d'offres concernant la gestion des matières résiduelles pour créer un écosystème d'affaires viable pour l'économie verte;
- Soutenir les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles.

La gestion des matières résiduelles a bien évolué au cours des 60 dernières années, et il est fort probable qu'elle évoluera tout autant au cours des prochaines décennies. C'est pourquoi Réseau Environnement continuera d'être en première ligne grâce à l'appui et à la généreuse implication de ses membres. Plusieurs dossiers ainsi que de nombreuses réflexions et prises de position sont à venir. Comment évolueront les programmes de REP? Allons-nous réduire l'obsolescence programmée et la surconsommation? Quelle place sera réservée à la valorisation énergétique? Assisterons-nous à la densification du réseau des éco-centres? Quelle place sera réservée au réemploi et à la réduction à la source? Est-ce la fin du tout jetable? Quelques questions parmi tant d'autres qui sont autant de nouveaux et passionnants défis! ●



Secteur Biodiversité

Pour la protection des milieux naturels depuis 10 ans!

Plus traditionnellement ancré dans les technologies environnementales – comme celles du domaine de la gestion de l'eau ou des matières résiduelles –, c'est en 2012 que Réseau Environnement a concrétisé sa vision d'intégrer la conservation de la biodiversité à sa mission. Depuis, ce secteur en constante évolution a mis sur pied des projets de grande envergure et compte poursuivre sur cette voie dans les années à venir.



PAR **DOMINIC THIBEAULT**, B. Sc., M. Env.
Chef de division, Aménagement et développement durable, Ville de Trois-Rivières



PAR **HUGO THIBAUDEAU ROBITAILLE**, B. Sc., M. Env.
Vice-président du secteur Biodiversité, Réseau Environnement

ET PAR **ROBERT DUBÉ**, B. Sc., LLB, MBA, CRHA
Président-directeur général, Atout Recrutement

Enjeux en biodiversité et création d'un nouveau secteur

La biodiversité est l'ensemble des espèces vivantes et de leurs écosystèmes. Depuis plusieurs décennies, un effondrement de la biodiversité est observé partout sur la planète. Indubitablement liée à l'expansion des activités humaines, cette extinction nous prive de la présence ou de l'abondance de nombreuses espèces. Chacune d'entre elles occupe une place importante dans un réseau complexe, à l'image d'une simple pièce de métal faisant partie d'une machine comme une voiture. La disparition des espèces vivantes nous prive donc de « pièces » nous permettant de bénéficier de services rendus par la nature. Et qui sait combien d'entre elles nous pouvons nous permettre de voir disparaître avant de perdre ces services, avant de voir s'arrêter notre voiture.

« L'objectif de la fondation de ce nouveau secteur était d'élever la gestion de la biodiversité au même niveau que les autres secteurs d'activité économique liés à la gestion de l'environnement et aux technologies vertes. »

Si les changements climatiques et la diminution des émissions de gaz à effet de serre sont abondamment discutés dans l'espace public, les enjeux liés à la protection de la biodiversité sont plus méconnus. D'un autre côté, les secteurs déjà actifs de Réseau Environnement travaillaient, sans le savoir, à sa sauvegarde. Chaque filtre, chaque procédé, chaque technologie qui diminuait l'impact d'une activité économique sur l'environnement participait déjà à réduire la perte de biodiversité.

L'Organisation des Nations Unies a décrété l'année 2010 comme étant l'année internationale de la biodiversité, sur le thème « La biodiversité, c'est la vie, la biodiversité c'est notre vie ». Ce décret s'inscrivait dans les travaux de la Convention sur la diversité biologique entérinée lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Dès 1996, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a été établi à Montréal.

Tous ces facteurs ont fait en sorte de paver la voie à la fondation d'un nouveau secteur de Réseau Environnement, celui de la biodiversité. Une analyse rigoureuse du contexte de la gestion de la biodiversité – au Québec et dans le monde – avait été réalisée par les membres à cette époque et est venue confirmer l'urgence d'agir. C'est lors de l'assemblée générale annuelle de mars 2012 que le projet de création du secteur Biodiversité a officiellement été adopté.

Un secteur en action

L'objectif de la fondation de ce nouveau secteur était d'élever la gestion de la biodiversité au même niveau que les autres secteurs d'activité économique liés à la gestion de l'environnement et aux technologies vertes. Plusieurs membres de Réseau Environnement, comme les municipalités et les firmes de consultants, se préoccupaient de plus en plus de ces enjeux, et avaient des besoins de réseautage et de formation. Le resserrement des exigences environnementales en matière de description et de caractérisation des écosystèmes a renforcé ces besoins des membres.

Si le besoin était tangible et que la motivation de Réseau Environnement était légitime, la constitution du comité de secteur a représenté un bon défi. Comme les enjeux de la biodiversité étaient liés indirectement aux activités plus traditionnelles de Réseau Environnement, peu de membres en règle ont répondu à l'appel. Les quelques membres fondateurs ont toutefois pu mettre de l'avant de premières actions. Dès 2012, des mémoires ont été produits dans le cadre de consultations du gouvernement sur le Plan Nord et sur le règlement sur la compensation lors de travaux dans les milieux humides ou hydriques. C'est également en mars 2012 que la biodiversité a fait son entrée dans la programmation du Salon des technologies environnementales du Québec. Comme pour les autres secteurs de Réseau Environnement, c'est l'implication des membres qui a permis la réalisation de ces actions importantes.

En 2013, Réseau Environnement mettait en place le Conseil québécois des municipalités pour la biodiversité (CQMB).

Ce regroupement se voulait une reconnaissance du rôle fondamental du monde municipal dans la préservation de la biodiversité : « Le CQMB est vraiment une façon pour les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC), les communautés [métropolitaines] et les autres regroupements municipaux d'unir leurs forces afin de protéger et de mettre en valeur l'écosystème urbain », explique Benoit Limoges, ancien vice-président du secteur Biodiversité.

Signe de la pertinence de la préoccupation, le monde municipal a répondu à l'invitation. Des représentants de plusieurs villes – Montréal, Laval, Longueuil, Québec, Saint-Hyacinthe, Trois-Rivières et Rivière-du-Loup – se sont donné la mission d'améliorer l'expertise et l'engagement des intervenants municipaux au Québec pour la biodiversité. Cette mission était en lien direct avec la mission de Réseau Environnement, qui était de promouvoir les bonnes pratiques et l'innovation en environnement. Tous les représentants des villes ainsi que ceux de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités et de la Communauté métropolitaine de Montréal étaient présents à la première rencontre du CQMB.

Le CQMB, qui a permis d'activer un réseau municipal dans le domaine de la biodiversité, a atteint son objectif de favoriser la collaboration. En effet, pour expliquer aux décideurs locaux leur rôle vis-à-vis la biodiversité, la relation entre les municipalités ainsi que les autres organismes ou institutions gouvernementales devait être claire, et les membres ont – dès les premières rencontres – discuté de la gouvernance municipale et de son rôle dans la préservation de la biodiversité, notamment à travers les différents outils d'aménagement du territoire.

Concernant les thèmes abordés, il fallait s'assurer que ceux-ci soient d'intérêt pour toutes les tailles de municipalités (petites, moyennes et grandes) dans toutes les régions, ce qui signifie – dans certains cas – la prise en compte de la biodiversité et de l'environnement naturel dans le développement agricole, industriel, commercial et résidentiel. Les enjeux de connaissances devaient aussi être priorisés.

Les travaux du CQMB ont permis de mettre la table pour les premières activités de réseautage du secteur Biodiversité. Celles-ci ont rassemblé des intervenants municipaux, mais également l'ensemble des membres intéressés aux enjeux de la biodiversité. L'arrivée du secteur a également permis à Réseau Environnement d'établir de nouveaux partenariats avec des organisations actives dans le domaine de la conservation de la biodiversité, comme le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, l'Association des biologistes du Québec et le Réseau Reboisement et Ligniculture Québec.

Viser l'excellence

Toutes ces actions ont mené le secteur Biodiversité vers son projet phare, soit le Programme d'excellence pour la biodiversité (PEXBD). Celui-ci permet aux organisations du monde municipal de toutes tailles d'évaluer leur performance

TABLEAU 1

Thématiques et indicateurs de performance du PEXBD

GOUVERNANCE	
1	Intégration de la préservation de la biodiversité dans les activités municipales
2	Ressources attribuées à la biodiversité
PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ	
3	Territoire dont l'affectation et l'usage bénéficient d'un statut de protection
4	Fragmentation et corridors écologiques
5	Grands écosystèmes et occupation du sol
6	Espèces à statut
7	Espèces exotiques envahissantes
MULTIFONCTIONNALITÉ	
8	Santé et loisirs
9	Services écosystémiques
10	Engagement collectif lié à la biodiversité

en matière de gestion de la biodiversité. En effet, le PEXBD accompagne les municipalités qui s'y engagent en les évaluant, en les outillant et en leur permettant d'échanger avec d'autres organismes afin de progresser vers une protection accrue de la biodiversité. Il mise sur l'approche participative et le partage d'expertise entre les municipalités.

Le PEXBD est un programme construit autour de 10 indicateurs de performance en gestion de la biodiversité (tableau 1). Il est inspiré de jeux d'indicateurs en biodiversité disponibles ailleurs dans le monde, tels que l'indice de Singapour. Les indicateurs du PEXBD s'orientent autour de trois thématiques, soit la gouvernance (deux indicateurs), la préservation de la biodiversité (cinq indicateurs) et la multifonctionnalité (trois indicateurs).

Lorsqu'une municipalité s'engage dans le programme, elle doit faire un premier bilan pour chacun des indicateurs. Elle pourra par la suite suivre l'évolution de sa performance dans le temps. Ce système permet aux élus et aux citoyennes et citoyens de connaître les impacts des activités de leur municipalité sur la biodiversité.

Dès sa première année, 13 villes et municipalités ont adhéré au PEXBD, soit Trois-Rivières, Lévis, Saint-Lambert, Saint-Jean-sur-Richelieu, Boucherville, Canton de Valcourt, Drummondville, Ville de Valcourt, Rawdon, Joliette, MRC de Marguerite-D'Youville, Beloeil et Stoneham-et-Tewkesbury. Par cet engagement, ces municipalités font preuve de leadership envers la biodiversité et progresseront vers l'excellence dans les pratiques de protection des milieux naturels. Le soutien financier du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a également permis d'améliorer l'accompagnement

des municipalités pour les premières années afin, par exemple, de faciliter l'accès à certaines données géomatiques.

Dossiers d'avenir pour le secteur Biodiversité

Réseau Environnement continue de développer son PEXBD – et les outils qui y sont associés – afin que celui-ci prenne toujours plus d'ampleur dans le milieu municipal. Il serait également pertinent d'élargir le PEXBD aux entreprises privées et aux organisations paragonnementales. Le secteur continuera aussi d'être bien représenté lors des événements de l'organisme.

Nous envisageons une implication de plus en plus importante des membres au sein du secteur dans l'optique d'améliorer l'impact des actions, à l'image de ce que le secteur a pu réaliser avec le monde municipal dans ses premières années d'activité. Une meilleure synergie avec les autres secteurs de Réseau Environnement permettra également d'ajouter une plus-value aux démarches de mise en valeur des technologies vertes. Finalement, le secteur poursuivra sa mission d'avoir un impact positif et significatif sur la conservation, le rétablissement et la mise en valeur de la biodiversité au Québec. ●

ANECDOTES DE NOS MEMBRES

« Il y a tout un chemin parcouru depuis 10 ans, mais il reste tant à faire. J'ai toujours eu à cœur de protéger la biodiversité et de communiquer l'urgence de la protéger. Lorsque Michel Lamontagne et Robert Dubé m'ont approchée pour la rédaction d'un document de réflexion devant guider la création d'un secteur Biodiversité au sein de Réseau Environnement, j'ai été emballée. Ce volet tranchait grandement des activités et des expertises courantes de l'association, et nos propos semblaient en dérouter plus d'un au sein du conseil d'administration. Heureusement, de nos jours, la biodiversité est de plus en plus intégrée dans les activités, les programmes et les plans de travail des membres de Réseau Environnement.

Le PEXBD constitue une pierre d'assise de ce secteur. Le soutien qu'il offre aux municipalités – situées aux premières loges des actions à entreprendre – est essentiel afin de concilier biodiversité et aménagement du territoire. Bon succès à ce secteur! »

– Marie-José Auclair, conseillère municipale récemment élue, Ville de Sutton

« Lors de l'assemblée générale annuelle de 2012, Michel Lamontagne, Marie-José Auclair et moi – trois biologistes – avons dû convaincre les membres de Réseau Environnement, dont plusieurs ingénieurs, quant à la légitimité de la création du secteur Biodiversité. Nous nous sommes sentis comme des « oiseaules » farfelus, à défendre un secteur qui ne parlait ni d'infrastructures, ni de pompes, ni d'équipements lourds. Nous pouvons maintenant affirmer que le secteur est bien établi! »

– Robert Dubé



PROGRAMME D'EXCELLENCE POUR LA BIODIVERSITÉ

ACCOMPAGNER, OUTILLER, RECONNAÎTRE

DEVENEZ MEMBRE du Programme d'excellence pour la biodiversité et rejoignez un réseau d'organisations municipales engagées !



Profitez de l'expertise d'un réseau de spécialistes en biodiversité;



Accédez à des formations en biodiversité;



Bénéficiez d'outils et d'information de pointe, dont un soutien géomatique;



Faites reconnaître votre engagement en matière de conservation.



Ce programme est réalisé grâce au soutien financier du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.





Secteur Air, Changements climatiques et Énergie

Toujours au cœur de la mission de l'association

Depuis sa création en 1998, ce secteur dynamique et transversal agit comme catalyseur de solutions innovantes pour une économie verte. Cet article retrace l'évolution du secteur dans la société québécoise, ses principales réalisations au cours des 10 dernières années, ainsi que les défis et les perspectives à venir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atteindre la carboneutralité!



PAR **NICOLAS TURGEON**, ing., M. Sc., EMBA
Président sortant du conseil d'administration,
Réseau Environnement



ET PAR **DOMINIC AUBÉ**, ing.f., M. Sc., MBA
Vice-président du secteur ACCE,
Réseau Environnement

Dans son dernier rapport, publié en février 2022, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) presse une fois de plus les décideurs publics à prendre des mesures immédiates pour limiter les conséquences des changements climatiques. Les auteurs de ce rapport préviennent que les conséquences d'un réchauffement climatique de 2 degrés entraîneront des événements climatiques extrêmes (IPCC, 2022). Nul besoin d'attendre la fin du siècle; on constate déjà, ici même au Canada, les conséquences du dérèglement climatique (ex. : inondations, sécheresse des sols accrue, incendies de forêt, etc.). L'année 2021 aura aussi été le théâtre de nombreuses catastrophes météo, dont les 10 plus coûteuses à l'échelle mondiale qui auront dépassé les 170 milliards de dollars de dommages (Agence France-Presse, 2021). Même les économistes s'entendent maintenant pour dire que les changements climatiques constituent le plus grand

dysfonctionnement de marché dans l'histoire de l'humanité, et qu'il aura des incidences économiques, sociales et environnementales pour les générations actuelles et futures (Oswald et Stern, 2019).

Après les plans d'action sur les changements climatiques 2006-2012 (Gouvernement du Québec, 2008) et 2013-2020 (Gouvernement du Québec, 2012), et en réponse à ces enjeux de plus en plus cruciaux, le gouvernement du Québec dévoilait en novembre 2020 son Plan pour une économie verte (PEV) 2030, la première politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques du Québec (Gouvernement du Québec, 2020a). Doté d'une enveloppe initiale de 6,7 milliards de dollars sur cinq ans, le PEV 2030 nous engage toutes et tous dans un ambitieux projet jetant les bases d'une économie sobre en carbone, résiliente face aux changements climatiques et plus prospère à l'horizon 2030. S'appuyant sur des politiques et des plans d'action complémentaires (Gouvernement du Québec, 2012, 2018a, 2018b, 2019 et 2020b; MERN, 2016; MEI, 2021; MELCC, 2015) pour atteindre ses objectifs climatiques, le PEV 2030 contribuera à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) que le Québec s'est fixée pour 2030, soit une réduction de 37,5 % par rapport au niveau de 1990, et à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050. Comme en fait foi le présent article rédigé dans le cadre du 60^e anniversaire de l'organisation, Réseau Environnement constitue un partenaire et un acteur incontournable de l'action climatique québécoise depuis près de 25 ans.

De 1998 à 2012

L'article intitulé « Réseau Environnement, au service de l'Air et des Changements climatiques », publié en septembre 2012 dans la revue *Vecteur Environnement* (Blais et Bruneau, 2012), relate le contexte politique, réglementaire et scientifique qui a favorisé la création du secteur Air en 1998, puis de sa nouvelle dénomination en 2000 (Air et Changements climatiques). On y apprend entre autres que dès 2002, Réseau Environnement abordait déjà des thèmes qui sont encore d'actualité aujourd'hui, tels que la gestion des biogaz, la qualité de l'air, la production d'énergie alternative et l'adaptation des infrastructures urbaines face aux conséquences des changements climatiques. En 2005, toujours à la fine pointe de l'actualité, votre revue *Vecteur Environnement* présentait un dossier complet de plus de 20 pages sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto et ses implications pour le Québec.

Ensuite, le 1^{er} Colloque Air et Changements climatiques a eu lieu en octobre 2007. L'activité s'est tenue à la Biosphère de Montréal et a permis de présenter une vingtaine de conférences portant sur le nouveau cadre fédéral sur les émissions atmosphériques et les émissions de GES des grands industriels au Canada. Le 30 mai 2012, Réseau Environnement organisait le 1^{er} Forum sur la gestion des halocarbures. Cet événement innovant et très apprécié de la cinquantaine de spécialistes et de participants qui étaient présents a permis, entre autres, un partage des connaissances techniques et scientifiques dans ce domaine d'expertise.

2013

Le secteur Air et Changements climatiques (ACC) est intervenu dans les deux dossiers clés suivants au cours de

l'année : la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, et le cahier 4 du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales* du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, intitulé « Échantillonnage des émissions atmosphériques en provenance de sources fixes ». Des membres du secteur ont également participé bénévolement à l'élaboration du mémoire sur la Stratégie énergétique du Québec, dossier multisectoriel qui a marqué l'actualité de l'année 2013. Dans ce mémoire, Réseau Environnement avait accueilli avec satisfaction l'objectif de réduction des GES du gouvernement du Québec de l'époque, et avait soumis des commentaires spécifiques en ce qui concerne l'électrification des transports, un des grands axes de développement proposé – et plus que jamais d'actualité encore aujourd'hui avec le PEV 2030 et les divers projets municipaux d'électrification des transports à l'échelle du Québec (ex. : tramway de Québec et REM de Montréal).

Enfin, deux activités majeures ont été organisées par les membres de Réseau Environnement. Il s'agit tout d'abord d'Americana, le Salon international des technologies environnementales, avec un programme comportant plus de 25 conférences en lien avec les thématiques du marché du carbone, du transport et des nouvelles technologies au service de la lutte aux changements climatiques. Plus tard cette même année, le Colloque Air et Changements climatiques s'est tenu à Trois-Rivières le 13 novembre. Cette activité a permis d'aborder diverses thématiques reliées au secteur, telles que la diversification énergétique, la décarbonation de l'économie et l'électrification des transports.

2014

L'implantation en 2013 du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange des droits d'émissions de GES (SPEDE), conjuguée à l'entrée en vigueur de la première période de conformité et aux modifications apportées au Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, ont amené des questionnements et des inquiétudes de la part des entreprises, des consultants et des autres parties prenantes du marché du carbone. Dans un effort de coordonner les représentations et les commentaires faits précédemment, Réseau Environnement a déposé un premier mémoire le 9 juin auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de clarifier certains points concernant ces deux règlements et de faire part de plusieurs éléments d'amélioration. Un deuxième mémoire a été déposé le 23 septembre à la suite d'une nouvelle mise à jour du projet de règlement modifiant le SPEDE.

Par ailleurs, le 14 juillet, à la suite de l'annonce de la création du Comité-conseil sur les changements climatiques, Réseau Environnement a tenu à souligner au ministre du MDDELCC son entière collaboration et à mettre à disposition du ministère l'expertise de ses membres.

Dans le cadre de la démarche de préconsultation du MDDELCC quant à sa proposition de cadre réglementaire, les membres du secteur ACC, en collaboration avec les membres du secteur Matières résiduelles, ont participé à la rédaction d'un mémoire déposé au MDDELCC le 12 mai. Ce mémoire proposait plusieurs recommandations d'amélioration portées par les membres, dont la révision des limitations réglementaires jugées trop restrictives

et susceptibles de freiner le développement de la filière. Ce mémoire a reçu une écoute attentive du MDDELCC, qui a souhaité obtenir des précisions de la part de Réseau Environnement.

Suivant l'adoption du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures, Réseau Environnement a mis sur pied un comité multisectoriel réunissant des acteurs de ses secteurs Eau, Sols et Eaux souterraines, Air et Changements climatiques ainsi que Biodiversité. Les objectifs de ce comité étaient d'effectuer un suivi du plan d'action gouvernemental sur la filière des hydrocarbures jusqu'à son aboutissement. Il visait également à fournir un point de vue scientifique, éclairé et objectif quant aux enjeux environnementaux liés à la filière des hydrocarbures lors des évaluations environnementales stratégiques du ministère. Le tout s'appuyant sur une approche novatrice, et en offrant des recommandations basées sur une expertise technique et scientifique reconnue pour les projets de loi et de règlement du gouvernement.

Le secteur a également participé activement à deux événements d'envergure au cours de l'année 2014 : la 10^e édition du Salon des technologies environnementales du Québec (STEQ), de même que le Colloque Air et Changements climatiques tenu conjointement avec le Colloque Biodiversité. Ce dernier événement a notamment permis de mettre en lumière les liens qui existent entre la protection, la valorisation de nos écosystèmes et la lutte contre les changements climatiques.

2015

Dialogues pour un Canada vert (DCV) est un collectif – composé à l'époque de 60 chercheurs provenant des 10 provinces canadiennes – qui a élaboré un plan de transition pouvant mener le Canada vers une société viable et sobre en carbone d'ici 2035. En vue des élections fédérales et de la Conférence de Paris sur le climat en décembre 2015, ces chercheurs souhaitaient encourager le débat public sur les politiques climatiques au Canada et mettre de l'avant l'urgence d'agir. Ils ont développé à cet effet un plan d'action intitulé *Agir sur les changements climatiques : les solutions d'universitaires canadiens et canadiennes* (DCV, 2015).

Dans le cadre du 20^e anniversaire d'Americana, Réseau Environnement voulait développer un panel de prestige sur un thème inclusif et d'actualité. Ainsi, dans le cadre d'une collaboration entre l'association et les membres du collectif DCV, le plan d'action a été dévoilé le mercredi 18 mars 2015 à Montréal en présence de nombreux membres du collectif. La collaboration avec DCV s'est poursuivie, alors que le secteur ACC a participé à l'élaboration d'un deuxième document intitulé *Agir sur les changements climatiques : vers un dialogue élargi à la société civile canadienne* (DCV, 2015). Dans ce document, le secteur a mis de l'avant le rôle des entreprises et des municipalités dans les innovations pouvant contribuer à la lutte contre les changements climatiques au Canada.

Par ailleurs, lors de la 5^e rencontre municipale de l'énergie organisée par l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) en avril, le comité valorisation énergétique des déchets a organisé un atelier intitulé « Imaginez un Québec sans déchet enfoui! La solution passe-t-elle par la valorisation énergétique ? ».

En préparation à la table d'experts sur les hydrocarbures, organisée par le gouvernement du Québec en vertu de la Politique énergétique 2016-2025, Réseau Environnement a rédigé un mémoire sur la filière des hydrocarbures par le biais de son comité d'experts. Ce mémoire a été déposé auprès du cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand. En résumé, ce mémoire recommandait une transition vers des énergies propres et renouvelables, de même que la priorisation de l'efficacité énergétique comme moyen de réduction de la consommation d'hydrocarbures. De plus, ce mémoire recommandait que la filière des hydrocarbures soit développée en intégrant la hiérarchie des 3RV-E (RECYC-QUÉBEC, 2022) et l'approche par analyse du cycle de vie (CIRAIG, 2022) afin de s'assurer que tout développement s'inscrive dans une réduction globale de l'empreinte environnementale.

De plus, en 2015, le gouvernement du Québec a proposé une nouvelle cible québécoise de réduction des émissions de GES de 37,5 % par rapport au niveau de 1990, et ce, pour 2030. Un mémoire a donc été rédigé afin d'appuyer le gouvernement à la suite de l'annonce de cette nouvelle cible plus ambitieuse, et a été présenté à la Commission des transports et de l'environnement le 30 septembre 2015.

Deux événements ont eu une programmation sur la thématique ACC en 2015 : Americana et le Colloque Air et Changements climatiques. Le programme d'Americana comprenait 29 conférences et tables rondes en lien avec le secteur ACC, incluant une session conjointe avec le secteur Eau. Les thèmes abordés incluaient entre autres l'innovation dans les énergies renouvelables, l'empreinte et la séquestration de carbone, la mobilité durable, la maîtrise de l'énergie dans les villes, et les défis et les perspectives d'une économie faible en carbone.

2016

En 2016, Réseau Environnement a déposé un projet dans le cadre d'un appel d'offres de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin d'agir en tant que facilitateur régional pour le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) de la FCM et de ICLEI Canada. Le consortium formé de Réseau Environnement et de l'AQME a remporté l'appel de propositions, et a donc été mandaté pour mettre en place un processus facilitateur pour le déploiement du programme PPC au Québec en 2017. La FCM offre aussi de nouveaux programmes de financement aux municipalités leur permettant de déployer des mesures d'adaptation aux changements climatiques sur leur territoire. Cette même année s'est tenue, au Centre des congrès de Québec, la 11^e édition du STEQ réunissant plus de 130 conférenciers et modérateurs sur les thématiques de l'heure telles que l'empreinte environnementale, les ressources naturelles et énergétiques, l'innovation technologique, l'économie verte et les enjeux municipaux.

2017

Suivant le déploiement du programme PPC au Québec, on comptait déjà en 2017 un total de 32 municipalités québécoises membres. Le programme Municipalités pour l'innovation climatique de la FCM – qui permet de financer des projets en atténuation et en adaptation aux changements climatiques, et notamment les étapes 1 à 3 du programme PPC –, a également

été rendu accessible aux municipalités québécoises à partir de janvier 2018. Toujours en 2017, Réseau Environnement s'est associé avec SUCO, un organisme canadien de coopération internationale, pour déposer un projet dans le cadre de l'appel de projets du Programme de coopération climatique internationale. Mis en place par le MDDELCC, ce programme visait à contribuer aux efforts de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux impacts des changements climatiques dans les pays francophones les plus vulnérables. Le projet visait à la mise en place des moyens pour lutter contre les impacts des changements climatiques au cœur de la gouvernance locale du Sénégal. La mobilisation des experts québécois membres de Réseau Environnement dans ce projet avait pour objectif de générer les occasions d'échanges et le partage de connaissances, et ce, pour donner accès aux savoirs et aux bonnes pratiques ainsi qu'aux technologies propres développées au Québec.

La 12^e édition d'Americana s'est déroulée du 21 au 23 mars 2017 au Palais des congrès de Montréal. Pendant l'événement, plus de 200 conférences, panels et tables rondes ont été présentés. Le secteur ACC y était comme toujours bien représenté avec 7 sessions, 33 conférenciers et 7 modérateurs. Une journée de mobilisation sur les changements climatiques a également été organisée le 14 novembre 2017 à l'Université de Sherbrooke au Campus de Longueuil. Tenue dans le cadre de la mobilisation de la société civile en lien avec la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, cette activité comportait deux parties : une matinée-conférence intitulée « Communiquer efficacement les changements climatiques », permettant d'approfondir ce sujet à travers quatre conférences techniques; et une demi-journée d'échanges intitulée « Actions municipales dans la lutte contre les changements climatiques », organisée exclusivement pour les municipalités membres du programme PPC, qui a permis aux acteurs municipaux de partager leurs meilleures pratiques pour la lutte aux changements climatiques à l'échelle locale.

2018

Le mois de mai 2018 a marqué le début de la seconde année du mandat de Réseau Environnement en tant que conseiller régional du programme PPC pour le Québec. L'année 2018 a permis d'entamer un sérieux travail de démarchage, notamment par la présentation du programme dans de nombreux événements. Ainsi, la coordonnatrice du secteur ACC a eu l'occasion de présenter le programme dans sept forums régionaux en changements climatiques organisés à travers le Québec. Elle a également présenté le programme lors du Congrès annuel de la Fédération

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le programme PPC vise à stimuler, à outiller et à reconnaître les municipalités qui s'engagent dans la lutte contre les changements climatiques. Grâce à un processus en cinq étapes qui mise sur des mesures locales, les membres PPC sont guidés dans la création d'inventaires de GES, dans l'établissement de cibles de réduction de GES réalistes et atteignables, ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action locaux s'appuyant sur des initiatives particulières et mesurables pour réduire les émissions.

québécoise des municipalités. Une cérémonie de remise de prix PPC s'est également tenue à l'automne 2018, à Magog, afin de souligner l'adhésion des nouvelles municipalités au programme PPC et de reconnaître celles s'étant démarquées en matière d'action climatique au Québec.

Dans l'optique de faire rayonner les initiatives de ses membres et de mener à la reproductibilité des actions en changements climatiques ailleurs au Québec, les membres du secteur ACC – en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, la FCM, le Fonds d'action québécois pour le développement durable et l'AQVE – ont participé au développement de PhareClimat, une plateforme mise en ligne en juin 2018 sur les questions climatiques. Après une première année d'activité, la plateforme avait cumulé quelque 80 initiatives climatiques sur l'ensemble du territoire québécois.

Après avoir vu le jour au sein du consortium de recherche Ouranos en 2017, le média numérique consacré à l'action climatique au Québec Unpointcinq a obtenu un appui financier de 1,5 million de dollars du gouvernement du Québec, et a établi un nouveau partenariat avec Réseau Environnement en 2018. La mission de Unpointcinq est notamment de mettre en lumière les individus et les organismes d'ici qui s'impliquent activement en matière de lutte aux changements climatiques. Le partenariat avec Réseau Environnement a permis de soutenir le déploiement d'Unpointcinq et d'assurer sa pérennité.

La 12^e édition du STEQ s'est déroulée en mars au Centre des congrès de Québec. Le secteur ACC a été bien représenté lors de l'événement avec plusieurs sessions de travail sur des sujets tels que l'économie verte, les villes durables, la transition énergétique et l'innovation au cœur de l'action climatique. Le Colloque Air et Changements climatiques s'est également tenu à l'automne 2018 en partenariat avec le comité régional de l'Estrie de Réseau Environnement. Le secteur ACC s'est également impliqué dans la production d'un mémoire soumis par Réseau Environnement au gouvernement du Québec à la suite de la divulgation du projet de règlement relatif à l'autorisation ministérielle et à la déclaration de conformité en matière environnementale. Ce mémoire comprenait notamment des positions sur les conditions d'application du nouveau test climat, l'inclusion de mesures d'adaptation aux changements climatiques, la nécessité d'un cadre méthodologique pour l'évaluation des émissions de GES, et l'imposition d'un seuil minimal d'émissions pour les activités, les équipements et les procédés visés par le test climat. Finalement, les membres du secteur ACC se sont impliqués auprès d'autres associations partenaires (telles qu'Ouranos) et de Transition énergétique Québec en 2018.

2019

À la suite de la dissolution de l'AQME au début de 2019, le secteur de l'énergie a été intégré au secteur Air et Changements climatiques de Réseau Environnement pour devenir le secteur Air, Changements climatiques et Énergie (ACCE). Au cours de l'année 2019, les principaux dossiers ayant occupés les membres du nouveau secteur ACCE et l'équipe de Réseau Environnement ont été la poursuite du mandat de conseiller régional du programme PPC pour le Québec, ainsi

que la prise de position dans le cadre des consultations du gouvernement du Québec sur le Règlement modifiant le Règlement sur les halocarbes et sur le Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) 2020-2030. La collaboration avec la plateforme PhareClimat s'est également poursuivie en 2019, et le Colloque Air, Changements climatiques et Énergie a aussi permis aux membres du secteur ACCE de se distinguer.

En 2019, l'accent a donc été mis sur l'accompagnement des municipalités afin qu'elles atteignent l'étape 1 du programme PPC, soit la réalisation d'un inventaire des émissions de GES. Un groupe de sept municipalités a également bénéficié d'une formation sur l'outil PPC développé par ICLEI Canada. L'année 2019 aura été particulièrement marquante vu le nombre record d'adhésions au programme PPC au Québec. Après deux années à titre de conseiller régional du programme PPC pour le Québec, le secteur ACCE de Réseau Environnement a réussi à rallier un total de 11 municipalités, ce qui constitue un record depuis le lancement du programme. En décembre de la même année, tous ces membres ont été invités à une rencontre de la communauté de pratique mise en place dans le cadre du programme.

À l'été 2019, le gouvernement a réalisé une consultation sur son projet de règlement modifiant le Règlement sur les halocarbes. Les secteurs ACCE et Matières résiduelles ont uni leurs forces pour étudier le document. Les membres ont fait une série de commentaires généraux et spécifiques qui ont été envoyés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Au cours de l'automne 2019, près d'une douzaine de membres du secteur ACCE représentant des centres de recherche, des municipalités et des entreprises privées ont contribué à l'élaboration d'un mémoire proposant une quarantaine de recommandations et de bonifications à inclure dans le PECC 2020-2030.

Après la mise en ligne de la plateforme PhareClimat en 2018, le développement de celle-ci s'est poursuivi en 2019 en collaboration avec les membres du secteur ACCE et l'équipe de Réseau Environnement. L'organisation participe également au contenu de la plateforme en identifiant des initiatives inspirantes et en contactant les porteurs de ces projets. À la fin de 2019, quelque 150 initiatives avaient été répertoriées sur la plateforme.

La 11^e édition d'Americana s'est déroulée en mars 2019 à Montréal, et a été l'occasion d'entendre plus de 200 conférenciers et panélistes sur des thèmes tels que l'adaptation aux changements climatiques, l'économie verte et circulaire, l'innovation et les technologies propres, les investissements responsables, les villes durables et l'écofiscalité, ainsi que la transition énergétique. Cette édition d'Americana a été particulièrement marquée par la présence de l'honorable Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, de monsieur Benoît Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que de madame Valérie Plante, mairesse de Montréal. C'est en décembre 2019 que le Colloque Air, Changements climatiques et Énergie s'est tenu à Québec, abordant différents thèmes tels la gouvernance pour l'action climatique, les bâtiments durables, le financement de l'action climatique et la mobilité sobre en carbone.

2020

Comme pour l'ensemble de la société, les travaux de Réseau Environnement et des membres de son secteur ACCE ont été affectés par la pandémie de COVID-19 en 2020. Malgré les défis rencontrés, tous les intervenants ont su s'investir afin de transformer les écueils en occasions favorables et de faire avancer davantage l'action climatique au Québec. Que ce soit lors des événements en présentiel (au début de 2020) ou en mode virtuel, les membres du secteur ACCE sont restés très actifs au cours de l'année. En effet, ils ont su adapter les activités du secteur afin de continuer à promouvoir les avancées technologiques, opérationnelles et réglementaires en matière d'action climatique au Québec. En 2020, les efforts des membres ont surtout été dirigés vers l'organisation du STEQ, la préparation de commentaires pour le projet de règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), et la préparation de recommandations pour la relance d'une économie plus verte.

La 13^e édition du STEQ s'est déroulée en mars 2020, tout juste avant l'imposition de mesures sanitaires par le gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Durant cet événement, 140 conférenciers, modérateurs et panélistes sont intervenus dans les différentes thématiques du salon, au grand bonheur des quelque 915 personnes présentes.

La collaboration avec PhareClimat s'est poursuivie en 2020 malgré la pandémie. Plus de 200 initiatives sont maintenant comptabilisées sur la plateforme, ce qui démontre l'engagement des utilisateurs à faire connaître et à influencer leurs pairs en matière de lutte aux changements climatiques. Les membres du secteur ACCE ont également eu l'occasion de proposer au gouvernement du Québec des commentaires sur le projet de REAFIE. De plus, le secteur a contribué à la rédaction du document multisectoriel de recommandations pour une relance économique verte au Québec, publié par Réseau Environnement en 2020. Dans le cadre de l'entente entre la FCM et Réseau Environnement, près d'une douzaine de nouveaux membres se sont joints au programme PPC en 2020, totalisant 59 membres au Québec. Ces derniers ont également eu l'occasion de participer, en mai 2020, à une formation sur la réalisation d'un inventaire de GES à l'échelle municipale. Enfin, les membres du secteur ACCE et l'équipe de Réseau Environnement ont effectué certaines représentations afin d'accroître notamment l'action climatique au Québec, en participant entre autres au lancement du bilan intitulé *État de l'énergie au Québec 2020*.

2021

Les activités de Réseau Environnement et du secteur ACCE ont été – encore en 2021 – influencées par la pandémie de COVID-19. Les événements et les activités du secteur ont tous été tenus en mode virtuel compte tenu des mesures sanitaires, tout comme Americana, qui a eu une saveur particulièrement teintée par les enjeux des changements climatiques.

L'année 2021 a été marquée notamment par la conclusion de l'entente entre Réseau Environnement et la FCM et ICLEI Canada, qui impliquait que Réseau Environnement agisse à titre de conseiller régional au Québec pour le programme PPC jusqu'au 31 mars 2021. Avant la conclusion de l'entente, le

programme a acquis 8 nouveaux membres, pour un total de 63 organisations municipales membres au Québec. De plus, un certain nombre de rencontres de la communauté de pratique créée dans le cadre du programme PPC ont été organisées en 2021, notamment sur les bornes de recharge électrique et la réduction des émissions de GES dans le secteur du bâtiment.

Des discussions ont également été entamées en 2021 afin d'évaluer la faisabilité et la pertinence de démarrer un programme d'excellence en Air, Changements climatiques et Énergie pour l'ensemble des membres du secteur ACCE. Tout comme le Programme d'excellence pour la biodiversité que Réseau Environnement a lancé en 2021 ou le programme d'excellence mis en œuvre en 2000 dans le domaine de l'eau au Québec, l'idée serait de soutenir les municipalités de plus petites tailles dans leur implication en matière de lutte aux changements climatiques. Dans un autre ordre d'idées, la collaboration avec la plateforme PhareClimat s'est également poursuivie en 2021, qui compte désormais 212 initiatives répertoriées. Un partenariat avec le Clean Air Partnership s'est également concrétisé en 2021, lors duquel Réseau Environnement et les membres du secteur ACCE ont dû livrer un bref rapport sur les normes pour le développement durable dans les municipalités.

Défis et perspectives du secteur ACCE

Que ce soit la pandémie de COVID-19 qui nous afflige depuis deux ans ou la crise climatique, les experts s'entendent sur un point : nul ne sera en sécurité tant que nous ne le serons pas tous. Malgré les évidences scientifiques et les nombreux échecs pour la mise en place d'accords et de cibles de réductions internationales ambitieuses, aujourd'hui plus que jamais, une action concertée est nécessaire de la part des gouvernements, des organisations, du secteur privé et de la société civile. Il en va de notre capacité à faire face aux défis les plus urgents auxquels l'humanité est confrontée. À cet effet, le secteur ACCE de Réseau Environnement se doit d'accentuer, de concert avec l'ensemble des parties prenantes, son leadership pour mobiliser les gouvernements fédéral, provincial et municipal ainsi que le secteur privé dans les dossiers prioritaires en matière de lutte contre les changements climatiques. Parmi les sujets incontournables de l'économie verte, notons la mise en œuvre du PEV 2030 et de la politique-cadre d'électrification, les enjeux liés à la santé et à la qualité de l'air, les transports et la chaîne logistique, l'investissement responsable et la finance durable selon les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) (AMF, 2022) et, bien sûr, l'impact des changements climatiques sur la biodiversité. Autant de thématiques pour lesquelles Réseau Environnement pourra jouer son rôle de catalyseur et de rassembleur au cours des prochaines années! ●

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au cours de la période de 2013 à 2021, les experts et les membres bénévoles du secteur ACCE de Réseau Environnement ont collaboré à la revue *Vecteur Environnement* par la rédaction de plus de 65 articles!

Références

Agence France-Presse (2021). « Catastrophes naturelles en 2021 – Plus de 170 milliards de dollars de dommages ». *La Presse*. En ligne : [lapresse.ca/actualites/environnement/2021-12-26/catastrophes-naturelles-en-2021-plus-de-170-milliards-de-dollars-de-dommages.php#](https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2021-12-26/catastrophes-naturelles-en-2021-plus-de-170-milliards-de-dollars-de-dommages.php#).

AMF (Autorité des marchés financiers) (2022). *Investissement responsable ou durable*. En ligne : [lautorite.qc.ca/grand-public/investissements/investissement-responsable-ou-durable](https://www.lautorite.qc.ca/grand-public/investissements/investissement-responsable-ou-durable).

Blais, M. et R. Bruneau. (2012). « Réseau Environnement, au service de l'Air et des Changements climatiques ». *Vecteur Environnement*, vol. 45, n° 4, p. 36-46.

CIRAIG (2022). *Analyse du cycle de vie*. En ligne : [ciraig.org/index.php/fr/analyse-du-cycle-de-vie](https://www.ciraig.org/index.php/fr/analyse-du-cycle-de-vie).

DCV (2015). *Agir sur les changements climatiques*. En ligne : [sustainablecanadialogues.ca/fr/vert/agir-changements-climatiques](https://www.sustainablecanadialogues.ca/fr/vert/agir-changements-climatiques).

Gouvernement du Québec (2008). *Le Québec et les changements climatiques : un défi pour l'avenir – Plan d'action 2006-2012*. En ligne : [environnement.gouv.qc.ca/changements/plan_action/2006-2012_fr.pdf](https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/plan_action/2006-2012_fr.pdf).

Gouvernement du Québec (2012). *Le Québec en action vert 2020 – Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, Phase 1*. En ligne : [environnement.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf](https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf).

Gouvernement du Québec (2018a). *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023*. En ligne : [transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/plan-directeur/TEQ_PlanDirecteur_web.pdf](https://www.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/plan-directeur/TEQ_PlanDirecteur_web.pdf).

Gouvernement du Québec (2018b). *Transporter le Québec vers la modernité – Politique de mobilité durable 2030*. En ligne : [transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/politique-mobilite-durable.pdf](https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/politique-mobilite-durable.pdf).

Gouvernement du Québec (2019). *Le Québec fier et en affaires partout dans le monde – Vision internationale du Québec*. En ligne : [quebec.ca/gouv/politiques-orientations/vision-internationale-quebec](https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/vision-internationale-quebec).

Gouvernement du Québec (2020a). *Plan pour une économie verte 2030 – Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*. En ligne : [quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte](https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte).

Gouvernement du Québec (2020b). *Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques*. En ligne : [quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-quebecois-valorisation-mineraux-critiques-strategiques](https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-quebecois-valorisation-mineraux-critiques-strategiques).

IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) (2022). *Climate Change 2022 – Impacts, Adaptation and Vulnerability*. En ligne : [report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_SummaryForPolicymakers.pdf](https://www.report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_SummaryForPolicymakers.pdf).

MEI (ministère de l'Économie et de l'Innovation) (2021). *Stratégie québécoise de développement de la filière batterie*. En ligne : [economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/strategies/strategie-quebecoise-de-developpement-de-la-filiere-batterie](https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/strategies/strategie-quebecoise-de-developpement-de-la-filiere-batterie).

MELCC (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques) (2015). *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*. En ligne : [quebec.ca/gouv/politiques-orientations/developpement-durable/strategie-gouvernementale](https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/developpement-durable/strategie-gouvernementale).

MERN (ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles) (2016). *Politique énergétique 2030 – L'énergie des Québécois : source de croissance*. En ligne : [mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/Politique-energetique-2030.pdf](https://www.mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/Politique-energetique-2030.pdf).

Oswald, A., et N. Stern (2019). *Why are economists letting down the world on climate change?*. En ligne : [voxeu.org/article/why-are-economists-letting-down-world-climate-change](https://www.voxeu.org/article/why-are-economists-letting-down-world-climate-change).

RECYC-QUÉBEC (2022). *Mieux consommer : une solution gagnante*. En ligne : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-consommer.



Secteur Sols et Eaux souterraines **Pour une meilleure gestion depuis près de 25 ans!**

Le secteur Sols et Eaux souterraines a réellement vu le jour en 1998, lors de la fusion de l'Association québécoise des techniques de l'environnement avec l'Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec. À travers ce texte, nous vous présentons les grands enjeux du secteur et de quelle manière Réseau Environnement s'est impliqué depuis 1998.



PAR **ANDRÉ CARANGE**
Consultant spécialiste en sols contaminés

PAR **MICHEL BEAULIEU**
Biologiste

ET PAR **NATHALIE DEMERS, ing.**
Présidente, VISION Environnement

de la province. En août 1979, des déchets chimiques qui avaient été enterrés à Love Canal, dans l'État de New York aux États-Unis, par la Hooker Chemical and Plastics Corporation (au total 21 000 tonnes) à partir des années 40 font résurgence dans un quartier résidentiel construit à proximité. Au printemps 1980, le président Carter déclare le secteur en état d'urgence nationale, et l'Agence de protection de l'environnement américaine (EPA) entreprend la relocalisation de 700 familles. En réaction, le 11 décembre 1980, le Congrès américain adopte le Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (ou la Loi Superfund).

Années 80 : la prise de conscience

L'événement déclencheur de la prise de conscience de la problématique des terrains contaminés survient de l'extérieur

Le Québec joint ce mouvement en novembre 1983, lorsque le ministère de l'Environnement crée le Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination de déchets dangereux (GERLED), une unité spéciale qui a le mandat de

dresser en une année le premier inventaire des lieux d'élimination de déchets dangereux de la province. Si le GERLED peut utiliser les informations existantes, telles que l'inventaire des lieux miniers ayant un impact (constitué par le Bureau des substances toxiques de l'EPA), tout est à faire en milieu urbanisé.

En décembre 1984, l'inventaire GERLED – comprenant 311 lieux – est rendu public. Le ministre s'engage à ce que le GERLED poursuive la tâche entreprise et fasse en sorte que ces lieux soient caractérisés et, si des impacts sont confirmés, réhabilités par les responsables. Parmi l'inventaire se trouve l'ancien dépotoir de la Ville de LaSalle sur une partie duquel un quartier résidentiel a été construit au cours des années 60. On soupçonne qu'outre des déchets domestiques, de grandes quantités de déchets industriels y auraient été enfouies. Le tout se confirme lorsque des échantillons de sols et d'eaux souterraines prélevés dans l'ancien dépotoir au printemps 1985 s'avèrent contaminés par des hydrocarbures et des biphényles polychlorés (BPC). Le Québec se trouve confronté à son propre « Love Canal ». Entre 1985 et 1987, le gouvernement du Québec investira plus de 10 millions de dollars pour caractériser et réhabiliter le dépotoir.

Le cas de la Ville de LaSalle permettra au ministère de l'Environnement de se livrer à une première caractérisation à grande échelle d'un terrain contaminé, et de développer les outils nécessaires pour évaluer l'ampleur de la contamination et fixer les objectifs de réhabilitation. Les critères d'évaluation de la contamination des sols ou critères A, B et C, importés des Pays-Bas, jumelés à l'approche multifonctionnelle (la modulation du niveau de décontamination à atteindre en fonction de la sensibilité de l'usage) ont été développés au Québec à cette occasion. Depuis, ils ont été utilisés pour caractériser et évaluer l'ampleur des interventions à effectuer pour tous les terrains contaminés du Québec.

L'inventaire GERLED, le cas de la Ville de LaSalle et la restructuration industrielle en cours (particulièrement dans la région de Montréal) sont les trois éléments qui conduiront le ministère de l'Environnement à publier en février 1988 la Politique de réhabilitation des terrains contaminés, dans laquelle il énoncera ses orientations en la matière et publiera les critères A, B et C. Divers guides (de caractérisation, d'implantation de cellules d'enfouissement, etc.) sont rendus publics en même temps que la Politique. Le grand nettoyage est amorcé!

Années 90 : la consolidation

Le 14 février 1990, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dépose au Parlement le projet de loi 65, dit du pollueur-payeur. Outre le fait de doter le ministre du pouvoir d'ordonner au pollueur d'un terrain sa caractérisation et sa réhabilitation, il comporte plusieurs articles encadrant le domaine de la réhabilitation des terrains contaminés. Le projet de loi sera adopté, mais seuls les articles concernant les pouvoirs d'ordonnance seront mis en vigueur. Il faudra attendre jusqu'en 2003 pour que la section IV.2.1 de la Loi consacrée aux terrains contaminés ne devienne – avec de nombreuses modifications – effective.

En 1990, le Conseil canadien des ministres de l'environnement lance un programme national de réhabilitation destiné à financer le nettoyage de lieux orphelins ayant des impacts importants. Au Québec, entre 1990 et 1995, 50 millions de dollars seront

dépensés pour caractériser et réhabiliter 13 terrains orphelins. De plus, 12,5 millions de dollars seront également investis dans la recherche pour développer des solutions de traitement. En parallèle, le ministère des Ressources naturelles adopte en juillet 1991 son Règlement sur les produits pétroliers. Il impose, entre autres, à tous les propriétaires de réservoirs de produits pétroliers à risque élevé un échéancier (1993-2001) pour la vérification et le remplacement de leurs réservoirs souterrains.

La mise en place de ce nouveau régime coïncide avec la fermeture de centaines de stations-service. Confronté à l'obligation d'excaver des dizaines de milliers de mètres cubes de sols contaminés par des produits pétroliers et de les éliminer à grands frais dans l'un des deux lieux d'enfouissement de sols contaminés autorisés au Québec, l'Institut canadien des produits pétroliers, un organisme regroupant les quatre grandes pétrolières du Québec (Esso, Petro-Canada, Shell et Ultramar), contacte le ministère de l'Environnement et lui propose de travailler conjointement à l'élaboration et à la mise en place de lieux de traitement pour les produits pétroliers. Les premiers lieux de traitement sont implantés sur les terrains des compagnies pétrolières à partir de 1992. C'est l'embryon du réseau de traitement de sols contaminés qui comportent aujourd'hui 30 centres de traitement répartis dans les diverses régions du Québec.

L'expérience accumulée au cours des multiples interventions effectuées depuis la parution de la Politique de réhabilitation des terrains contaminés en 1988 amène le MDDEP à revoir ce document, et à publier en 1998 la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés. Ce document comporte plusieurs nouveautés dont, entre autres, la prise en compte d'éléments de prévention, l'ouverture à l'analyse de risque, l'addition d'une grille de gestion des sols excavés et une section complète identifiant les développements futurs anticipés (loi, règlements, experts, programme d'assistance économique, etc.).

Réseau Environnement a participé à la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés dès 1996. Le secteur Sols et Eaux souterraines n'est même pas encore officiel! Un groupe de travail est formé en juin afin de rédiger un mémoire sur le projet de Politique. En septembre, la version finale du mémoire est déposée à M. Jean Rivet, alors directeur des politiques du secteur industriel au ministère de l'Environnement et de la Faune. Réseau Environnement appuie l'approche des analyses de risques et se propose de revenir plus en détail sur cet important sujet. Ainsi, l'association a continué d'être impliquée dans le processus de validation de la Politique au cours de 1997, jusqu'à sa validation en 1998.

Toujours en 1998, le MDDEP lance le programme Revi-Sols, destiné à stimuler la réhabilitation et la revitalisation des terrains contaminés. D'abord limité à Montréal et à Québec, le programme sera étendu à toutes les municipalités du Québec en 2000. À terme, en 2005, le gouvernement aura investi 113,5 millions de dollars pour financer la réhabilitation de 305 terrains, sur lesquels des investissements de 3 milliards auront été effectués (construction de bâtiments divers). Ces nouveaux développements génèrent annuellement 74 millions de dollars en taxes municipales. Des programmes s'inspirant de Revi-Sols ont depuis été mis en place en Colombie-Britannique et en Belgique.

Dernier élément marquant des années 90 : la prise de conscience des institutions financières. Très tôt, les prêteurs se sont dotés de mécanismes faisant en sorte qu'un terrain potentiellement contaminé soit caractérisé et, le cas échéant, réhabilité aux critères prônés par le ministère avant que ne soit consenti un prêt pour financer son achat ou son redéveloppement. Cette implication du milieu financier a contribué à ce que les orientations du MDDEP, bien qu'exprimées sous forme de politique et non de règlements, soient largement suivies au cours des années 90.

Années 2000 : l'encadrement réglementaire

Au cours des années 2000, tout ce qui avait été annoncé dans le plan d'action de la Politique de 1998 est mis en place, y compris l'adoption de la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et de trois règlements. Le tout s'amorce toutefois avec la parution en 2001 du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés, un règlement qui n'était pas sur le radar de la Politique!

De son côté, en janvier 2001, Réseau Environnement dépose un mémoire sur la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains. Selon le point de vue des membres, les modifications législatives proposées peuvent avoir un effet bénéfique pour l'industrie en général à partir du moment où les responsabilités de chacun sont déterminées, car en contrepartie, le projet de loi – dans sa forme présentée – comporte trop d'incertitudes quant au contenu et à la portée des règlements à venir et à l'exercice des pouvoirs discrétionnaires du ministre et du gouvernement.

L'année suivante, c'est au tour du dossier des experts d'être mis de l'avant. Réseau Environnement envoie une lettre au ministre afin d'exprimer un fort désaccord face à la procédure proposée par le ministère de l'Environnement pour l'attestation des études de caractérisation et l'attestation des travaux de réhabilitation. Selon les membres, il était important de comprendre que la conformité au *Guide de caractérisation des terrains* ne constituait pas une assurance de la qualité des études. En effet, la conformité au Guide assure tout au plus que le rapport de caractérisation soit complet, alors que la qualité de l'étude repose sur l'avis professionnel d'un expert. Réseau Environnement était d'avis que le ministère de l'Environnement devait adopter la proposition faite par l'Office des professions et l'Ordre des ingénieurs afin de s'assurer que les experts réalisent les études et assurent la qualité du contenu et des conclusions.

En 2003, la section IV.2.1 de la LQE et le Règlement sur la protection des sols et la réhabilitation des terrains afférents entrent en action. Il s'agit de la concrétisation de ce qui avait été pressenti en 1990 et annoncé dans la Politique de 1998. Outre l'extension du pouvoir d'ordonnance aux gardiens de terrains contaminés, plusieurs articles obligent la caractérisation et la réhabilitation de terrains où ont œuvré des entreprises susceptibles de contaminer l'environnement, en particulier à la cessation définitive de l'activité ou lorsque l'on change l'usage de terrains où de telles activités se sont exercées dans le passé. D'autres articles permettent, entre autres :

- La mise en place d'un réseau d'experts accrédités par le MDDEP qui aura dorénavant le rôle de certifier un certain nombre de documents exigés de par la Loi;

- L'inscription d'avis de contamination, de décontamination et de restriction d'usage sur les titres de propriété;
- L'adoption d'un guide de caractérisation dont l'application est obligatoire pour les cas encadrés par la Loi.

En 2003, diverses activités ont animé le secteur, notamment par la planification du Carrefour sur le développement de l'industrie des sites contaminés au Québec – en partenariat avec le Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation de sites – qui s'est déroulé le 14 octobre 2004. L'objectif de l'événement étant d'établir le contexte des technologies de traitement et de développement des marchés des sites contaminés, et indirectement d'encourager l'émission de recommandations.

Le 23 avril 2003, Réseau Environnement déposait son mémoire sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés dans lequel les membres accueilleraient favorablement le projet de règlement. Les membres estimaient alors que la problématique de gestion des sols contaminés dans la grande région de Montréal avait atteint un seuil critique. La possibilité d'utiliser des carrières pour l'enfouissement des sols dont la contamination est inférieure au critère C permettant assurément de désengorger les voies d'élimination des sols contaminés et de réduire les dépôts sauvages.

L'année 2004 a été consacrée aux diverses communications auprès du ministre, que ce soit concernant le maintien et le développement d'incitatifs financiers (en prévision de la fin de Revi-Sols) dans ce secteur (tout comme le recommandait d'ailleurs la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie), ou encore les préoccupations des membres du secteur concernant les contraintes majeures dans la réutilisation des sols faiblement contaminés, dont le volume est en constante progression. En effet, Réseau Environnement souhaite que le ministère accepte de limiter les restrictions d'usage et accorde une certaine souplesse à la Grille de gestion des sols contaminés excavés intérimaire de la Politique du moment quant aux sols de type « A-B », tout en excluant ces derniers du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés. Les sols de type « B-C », quant à eux, pouvant être prétraités ou traités dans l'objectif de valoriser ces derniers sur des sites industriels possédant des plages de contamination similaires. Ainsi, Réseau Environnement a participé activement à la mise sur pied, en 2004, d'un comité consultatif. Ce dernier, en collaboration avec les intervenants du ministère de l'Environnement du Québec, a pour but de développer de nouvelles pistes de valorisation pour les sols faiblement contaminés.

En 2005, ce sont les teneurs de fond naturelles dans les sols qui vont intéresser les membres. Par le biais d'une lettre à l'attention du ministre du MDDEP, ils faisaient part de leurs observations et de leurs recommandations quant au *Guide d'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols*. Par la suite, une rencontre a été effectuée avec les fonctionnaires impliqués afin de discuter de la position des membres dans le but de favoriser l'utilisation du guide.

Par la suite, c'est le règlement omnibus qui a retenu l'attention des membres. À la suite de l'invitation du MDDEP, Réseau Environnement réunissait les membres du secteur afin de transmettre ses commentaires et ses recommandations sur le Projet technique de modifications au cadre réglementaire

relatif à la gestion des sols contaminés. Deux rencontres, l'une à Montréal, la seconde à Québec, ont permis l'élaboration d'une lettre adressée au Service des lieux contaminés concernant les modifications à apporter au Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains et au Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés.

En 2006, le gouvernement du Québec demande à chacun de ses ministères de dresser la liste des lieux contaminés dont ils estiment être responsables et d'en évaluer les coûts de réhabilitation. Cinq ans plus tard, la liste comporte 2 041 inscriptions et le coût global de réhabilitation anticipé – le passif environnemental du gouvernement du Québec – est estimé à 3,17 milliards de dollars.

Le MDDEP termine son parcours réglementaire en adoptant en 2007 le Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés qui encadre, entre autres, le devenir des sols contaminés excavés.

En septembre 2007, le MDDEP annonce la mise sur pied du programme ClimatSol, d'une durée de trois ans. Comme son prédécesseur (Revi-Sols), le nouveau programme est destiné à encourager la revitalisation de terrains contaminés en finançant en partie la caractérisation et la réhabilitation. Des éléments liés à la lutte aux changements climatiques font toutefois partie intrinsèque du nouveau programme. Pour être admis, un projet devra contribuer au verdissement du terrain où il se trouve. Les bâtiments qui seront construits devront pour leur part économiser l'énergie. ClimatSol démarre avec une enveloppe de 50 millions de dollars qui devront être dépensés d'ici 2010. Si la Ville de Québec utilise les 5 millions de dollars qui lui avaient été attribués avant l'échéance, les autres villes n'en dépensent que la moitié. Lorsque le gouvernement a montré la volonté de prolonger ClimatSol, Réseau Environnement a pris position. Il s'agissait de montrer au gouvernement, malgré le bien-fondé du programme, les limites de ce dernier et les besoins d'assouplir certaines conditions afin de le rendre plus accessible. Le programme est prolongé jusqu'en 2015. La Ville de Québec a reçu 10 millions de dollars supplémentaires qui serviront au développement de deux écoquartiers localisés à proximité de la rivière Saint-Charles et du Saint-Laurent.

Années 2010 : à l'heure du développement durable

« Changements climatiques, densification urbaine, développement durable, réduction du passif environnemental » ; autant de nouveaux thèmes qui ont déjà commencé à exercer une influence sur l'évolution du domaine des terrains contaminés.

La convergence des grandes préoccupations environnementales, sociales et économiques de l'heure pousse à la réappropriation et à la redéfinition de l'urbain. Ce qui ne peut s'accomplir pleinement que dans la mesure où l'on revitalise les friches industrielles, qui constituent souvent la majorité des espaces vacants d'envergure subsistant dans les municipalités plus anciennes. De toute évidence, le nouveau urbain et la réhabilitation des friches industrielles constituent les deux faces d'une même médaille.

On estime qu'il y aurait encore 50 000 terrains contaminés au Québec. Du confinement à la réhabilitation in situ, il existe une vaste gamme de solutions possibles pour les réhabiliter. Chacune

« Il [le secteur] s'est impliqué depuis de nombreuses années dans différents dossiers, dont la valorisation des sols faiblement contaminés, la disposition illégale, la traçabilité des sols ainsi que la mise en place d'un comité d'experts du MELCC. »

de ces solutions comporte ses avantages et ses inconvénients, certaines d'entre elles présentant davantage d'éléments de durabilité. Avec une trentaine de centres de traitement déjà implantés sur son territoire recevant près de 500 000 tonnes de sols contaminés par année, le Québec a déjà fait de grands pas en matière de mise en place de solutions définitives. Toutefois, près de 40 % des sols contaminés continuent toujours à être enfouis après excavation. S'agit-il là d'une voie durable ?

En 2010, Réseau Environnement a rédigé un mémoire sur le Projet portant sur l'exploitation d'une cellule d'enfouissement de sols contaminés à Mascouche. Il était important pour l'association de se manifester sur ce sujet et de souligner la contradiction d'un tel projet face aux règlements adoptés, notamment la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés qui favorise le traitement et la valorisation pour la réutilisation de ces sols contaminés plutôt que leur enfouissement. Ainsi, Réseau Environnement a pu démontrer encore une fois sa volonté de participer à l'avancement environnemental.

Années 2020 : valorisation, disposition et traçabilité

Que s'est-il passé au cours des 10 dernières années – soit depuis le 50^e anniversaire de l'association – dans le secteur Sols et Eaux souterraines ? Avons-nous travaillé à l'amélioration de la qualité des sols et des eaux souterraines ainsi qu'à l'amélioration de notre milieu ? Est-ce que Réseau Environnement a contribué aux bonnes pratiques pour les technologies de traitement, tout en aidant au développement des technologies vertes ?

Malgré le fait que la proportion des membres ne soit pas la plus imposante par rapport aux autres secteurs de l'association, le secteur Sols et Eaux souterraines demeure l'un des plus actifs. Il s'est impliqué depuis de nombreuses années dans différents dossiers, dont la valorisation des sols faiblement contaminés, la disposition illégale, la traçabilité des sols ainsi que la mise en place d'un comité d'experts du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Bilan des terrains contaminés en 2021

Entre 1988 et 2015, plus de 5 000 terrains ont été réhabilités au Québec. Selon le rapport 354 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE, 2020), il y avait au 31 décembre 2018 plus de 11 000 inscriptions au Répertoire des terrains contaminés, dont 49 % étaient encore actives. De plus, il s'ajoute au Répertoire en moyenne 300 terrains par année qui ne sont pas nécessairement liés à de nouvelles contaminations, comme d'anciens terrains contaminés découverts par des travaux de caractérisation.

Depuis l'ouverture des centres de traitement de sols dans les années 90, le développement des technologies pour le traitement des sols « > C » a permis d'atteindre – en 2018 – l'objectif que le MELCC s'était fixé, soit plus de 80 % de sols traités; en effet, plus de 1,23 million de tonnes ont été traitées, comparativement à 0,12 million de tonnes enfouies.

Valorisation de sols faiblement contaminés

Le comité qui travaille sur la valorisation des sols faiblement contaminés (A-B et B-C du MELCC) depuis 1995 a déposé plusieurs mémoires auprès du MELCC sur des pistes de réflexion pour trouver des solutions durables. La mise en place de l'article 4 du Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés (RSCTSC) est venue complexifier la valorisation, et même rendre impossible la valorisation des sols autrement que comme matériaux de recouvrement des lieux d'enfouissement technique (LET). Réseau Environnement a travaillé sans relâche pour permettre certains assouplissements, et ceux-ci ont été intégrés dans la première mouture du *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* du MELCC.

Ce gain pour la valorisation est devenu très important pour éviter la disposition illégale des sols, mais il ne fallait pas s'arrêter là pour trouver des solutions durables et vertes pour la dépollution des terrains. Dans l'une des recommandations de Réseau Environnement, il était demandé que les sols faiblement contaminés « A-B » puissent être valorisés dans d'anciennes carrières. La nouvelle mouture du Règlement sur les carrières et sablières a compris les enjeux du secteur en permettant la valorisation de ces sols « A-B » dans des carrières, ce qui venait diminuer la pression sur les LET et les autres solutions encadrés par des certificats d'autorisation pour la valorisation.

Disposition illégale des sols et traçabilité

La disposition illégale des sols est devenue au fil des ans un sujet dominant pour l'environnement. L'essor du développement immobilier et industriel dans les régions urbaines du Québec a généré plus de 5 millions de tonnes de sols « A-B », « B-C », « C-RESC » et « > RESC ». Le Québec possède plusieurs installations de traitement et d'enfouissement de sols pour les sols hautement contaminés, ce qui lui permet d'être un leader planétaire dans les techniques de traitement, tant in situ que ex situ. Cependant, l'arrivée de l'article 4 du RSCTSC et de l'essor immobilier du Québec est venue complexifier la disposition des sols faiblement contaminés, ce qui a donné naissance à la création d'une multitude de sites de disposition illégale de sols.

Plus de 12 articles de *La Presse* sous la plume de Vincent Larouche (ex. : Larouche, 2018) ont été publiés pour dénoncer cette disposition illégale de sols – et même de matières résiduelles – sur différentes terres agricoles. De plus, le fait que la réglementation actuelle demande une preuve presque impossible à réaliser et devant l'accumulation des sites illégaux, Réseau Environnement (avec l'aide de Marc Paquet de WikiNet) a mis en place un programme de traçabilité des sols intitulé Traces Québec. Plusieurs villes, ministères et sociétés ont décidé d'utiliser cette solution, malgré le fait que ce programme était utilisé sur une base volontaire. L'appui de l'ancienne ministre de l'Environnement, Mme Isabelle Melançon, et de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, ont favorisé le développement de la traçabilité. La modification des programmes ClimatSol et

ClimatSol-Plus – demandant que tout programme de subvention soit assujéti à une traçabilité des sols – a également permis de combattre la disposition illégale.

Mais force est de constater que la base volontaire du programme Traces Québec et la réglementation actuelle n'arriveraient pas à eux seuls à combattre la disposition illégale de sols. Devant l'ampleur de la situation, Réseau Environnement a demandé au nouveau ministre, M. Benoît Charrette, de légiférer pour contrer la disposition illégale. C'est de cette initiative qu'a découlé le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés, qui oblige tous les intervenants qui auront à gérer des sols contaminés au-delà du critère « > A » à s'inscrire dans un système de traçabilité des sols (Larouche, 2021). Le MELCC s'est associé avec la compagnie Attestra pour développer ce nouveau logiciel, et une entente a été conclue avec Réseau Environnement afin que cette nouvelle solution utilise le nom de Traces Québec. Le règlement est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2021 et sa mise en œuvre s'effectuera progressivement jusqu'au 1^{er} janvier 2023.

Rôle de l'expert en péril

En 2015, Réseau Environnement propose aux experts de créer un comité qui remplacera le comité mis en place par le MELCC à l'adoption du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains. Ce comité sera représentatif de tous les experts et leur permettra de s'exprimer collectivement auprès du MELCC.

En 2017, un enjeu est apparu à la suite d'une recommandation de la vérificatrice générale du Québec qui stipulait qu'un expert ne peut attester un rapport pour lequel il a participé, rédigé ou réalisé, puisqu'il était en conflit d'intérêts. Cette recommandation mettait en péril le rôle de l'expert, puisqu'il devrait approuver des études sans y avoir participé. Cela venait diminuer le contrôle de la qualité ainsi que la contribution de toute l'expertise de l'expert qui compte un minimum de 10 ans d'expérience. Réseau Environnement a mis en place une consultation avec différents ordres professionnels (Ordre des ingénieurs, Ordre des géologues, etc.) pour réfléchir avec le MELCC. Devant l'absence de solutions réalisables, la proposition du MELCC est d'abolir le rôle de l'expert et de confier la signature (et non plus l'attestation) des études requises par la LQE aux professionnels membres d'un ordre professionnel ou aux professionnels membres de l'Association québécoise de vérification environnementale (AQVE).

Au mois d'avril 2021, Réseau Environnement a transmis une lettre au MELCC pour exprimer son désaccord sur la solution proposée, et rappelle que l'expert contribue à la conformité et à la qualité des dossiers qui lui sont confiés, et que l'abolition serait une perte d'expertise pour tous les projets environnementaux du Québec. Devant cette prise de position, Réseau Environnement est toujours en attente d'une réponse de la part du ministère.

Défis du futur

Au cours des années à venir, d'autres changements seront nécessaires, tels que les méthodes utilisées pour la caractérisation des sols et le développement de plus de projets in situ. Cela éviterait le transport des sols et favoriserait la diminution des gaz à effet de serre. Il faudra également continuer la recherche de solutions pour la valorisation des sols pour qu'ils deviennent une source de remblai pour plusieurs projets, et c'est la raison

pour laquelle ces enjeux sont développés à l'heure actuelle au sein des comités du secteur Sols et Eaux souterraines.

Il semble également important de rappeler la participation active du MELCC dans les différents comités de Réseau Environnement, qui attend de voir les solutions proposées (notamment concernant le rôle des experts). Le ministère aurait tout intérêt à valoriser le rôle des experts afin de faire avancer plus rapidement des solutions environnementales.

Le contrôle du respect du règlement sur la traçabilité représente également tout un défi pour le MELCC, puisqu'en 2023 il s'appliquera à tous les sols « > A » qui seront transportés dans la province de Québec, soit plus de 3,5 millions de tonnes. Réseau Environnement se tient prêt à poursuivre ses efforts en collaboration avec le ministère afin d'avancer encore davantage vers une économie verte.

Un secteur plein d'avenir

La problématique des sols contaminés est apparue tardivement, alors que la mise en place d'une réglementation contraignante est relativement récente. Il n'est donc pas surprenant que Réseau Environnement n'ait intégré les sols et les eaux souterraines dans ses priorités que depuis les années 90. Cependant, l'association a eu à cœur de participer très activement – et ce dès le début de la mise en place du secteur Sols et Eaux

souterraines – aux politiques et aux règlements adoptés, et d'avancer dans une perspective de développement durable.

Réseau Environnement ne peut qu'être fier d'avoir des membres et des bénévoles aussi impliqués, car c'est grâce à leur précieuse collaboration qu'elle peut se targuer d'être une référence de l'environnement au Québec. La mission de l'association d'agir en tant que catalyseur de l'économie verte au Québec transparait dans le secteur Sols et Eaux souterraines, et c'est grâce aux membres que la gestion des sols contaminés n'a cessé de s'améliorer. Au cours des prochaines années, de nombreux défis se présenteront, mais le secteur Sols et Eaux souterraines a très hâte de les relever! ●

Références

BAPE (2020). *Projet d'augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols contaminés à Mascouche*. En ligne : bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-augmentation-capacite-lieu-depot-definitif-sols-contamines-mascouche.

Larouche, V. (2018). « Sainte-Sophie : la faune menacée par une "soupe de contaminants" ». *La Presse*. En ligne : lapresse.ca/environnement/pollution/201808/08/01-5192427-sainte-sophie-la-faune-menacee-par-une-soupe-de-contaminants.php.

Larouche, V. (2021). « Sols contaminés excavés au Québec : le règlement visant à stopper les déversements illégaux est adopté ». *La Presse*. En ligne : lapresse.ca/actualites/politique/2021-06-28/sols-contamines-excaves-au-quebec/le-reglement-visant-a-stopper-les-deversements-illegaux-est-adopte.php.

Notre équipe-conseil pour vos projets en ÉCONOMIE CIRCULAIRE



M^e Jean-Pierre
Lévesque



M^e Karine
Boies



M^e Marc-Alexandre
Poirier



M^e Kurt
Doyle



M^e Dominique
Delisle



M^e Mathieu
Fournier



CAIN LAMARRE

Réseau Environnement remercie ses anciens présidents!

NOM	PÉRIODE DE PRÉSIDENTE	
Monsieur Roland Thilbault	1959-1960	A EVPQ
Monsieur Charles Brindle	1960-1962	A EVPQ
Monsieur Jacques Gaudreau	1962-1964	A EVPQ
Monsieur Thomas Laprise	1964-1969	A EVPQ
Monsieur Jean-Guy Laberge	1969-1973	A ESSQ
Monsieur Norman Raicek	1973-1975	A ESSQ
Monsieur Marcel Presseau	1975-1979	A ESSQ
Monsieur Gilbert Deschamps	1979-1981	A ESSQ
Monsieur Carol Coulombe	1981-1982	A ESSQ
Monsieur Hans Gruenwald Jr.	1982- 1984	A ESSQ
Monsieur Raymond Boutin	1984 -1986	A ESSQ
Monsieur Hans Gruenwald Jr.	1986-1987	A ESSQ
Monsieur Jacques Gaudreau	1987-1989	A ESSQ
Monsieur Gérard Marc-Aurèle	1989-1991	A ESEQ
Monsieur Hans Gruenwald Jr.	1991-1995	A ESEQ

Monsieur Lucien L'Allier	1962-1964	AQTE
Monsieur Joseph A. Deslauriers	1964-1965	AQTE
Monsieur Léopold Fontaine	1965-1966	AQTE
Monsieur Jean-Paul Gourdeau	1966-1967	AQTE
Monsieur Louis-Georges Carignan	1967-1968	AQTE
Monsieur André Leclerc	1968-1969	AQTE
Monsieur Jean Robitaille	1969-1970	AQTE
Monsieur Gabriel Meunier	1970-1971	AQTE
Monsieur Roger Dujardin	1971-1972	AQTE
Monsieur François Lalande	1972-1973	AQTE
Monsieur Louis-Philippe Couture	1973-1974	AQTE
Monsieur Jean-Paul Dorion	1974-1975	AQTE
Monsieur Claude Queneville	1975-1976	AQTE
Monsieur Yvan Asselin	1976-1977	AQTE
Monsieur Pierre Desjardins	1977-1978	AQTE
Monsieur Gaston Marcil	1978-1979	AQTE
Monsieur André Perrault	1979-1980	AQTE
Monsieur Jean-Paul Lanctôt	1980-1981	AQTE
Monsieur Léo J. Rancourt	1981-1982	AQTE
Monsieur Normand Fillatrault	1982-1983	AQTE

NOM	PÉRIODE DE PRÉSIDENTE	
Monsieur Raymond Demers	1983-1984	AQTE
Monsieur Denis Lapointe	1984-1985	AQTE
Monsieur Jean-Jacques Duval	1985-1986	AQTE
Monsieur Marcel Couture	1986-1987	AQTE
Monsieur Richard Doré	1987-1988	AQTE
Madame Lisette Provencher	1988-1989	AQTE
Monsieur Guy Courchesne	1989-1990	AQTE
Monsieur Pierre Lajoie	1990-1991	AQTE
Monsieur Michel Lalonde	1991-1992	AQTE
Madame Marie Meunier	1992-1993	AQTE
Monsieur Alain Lalumière	1993-1994	AQTE

Monsieur Hubert Demard	1996-1997	AQTE-AESEQ
------------------------	-----------	------------

Monsieur Jean-Louis Chamard	1997-1999	RÉSEAU environnement
Madame Nathalie Drapeau	1999-2001	RÉSEAU environnement
Monsieur Martin Dussault	2001-2003	RÉSEAU environnement
Madame Louise Lavoie	2003-2005	RÉSEAU environnement
Monsieur Jean-Noël Sergerie	2005-2007	RÉSEAU environnement
Madame Ann Lajoie	2007-2009	RÉSEAU environnement
Monsieur Michel Lamontagne	2009-2011	RÉSEAU environnement
Monsieur Mustapha Ouyed	2011-2013	RÉSEAU environnement
Monsieur Robert Dubé	2013-2015	Réseau Environnement
Monsieur Marc-André Desjardins	2015-2017	Réseau Environnement
Madame Karine Boies	2017-2019	Réseau Environnement
Monsieur André Carange	2019-2020	Réseau Environnement
Monsieur Nicolas Turgeon	2020-2021	Réseau Environnement
Monsieur Martin Beaudry	Depuis décembre 2021	Réseau Environnement

>>> DEVENEZ MEMBRE

Réseau Environnement, catalyseur de l'économie verte* au Québec

Plus important regroupement de spécialistes en environnement au Québec, Réseau Environnement agit comme catalyseur de solutions innovantes pour une économie verte*. Carrefour d'informations et d'expertises favorisant l'émergence de solutions environnementales, l'association assure l'avancement des technologies et de la science dans une perspective de développement durable. Elle rassemble des expertes et des experts des domaines public, privé et parapublic qui œuvrent dans les secteurs de l'eau, des matières résiduelles, de l'air, des changements climatiques, de l'énergie, des sols, des eaux souterraines et de la biodiversité.



* Comme le mentionne l'Institut de la Francophonie pour le développement durable dans son rapport intitulé *Économie verte – Guide pratique pour l'intégration des stratégies de l'économie verte dans les politiques de développement* (2015) : « Une économie verte est un véhicule pour le développement durable. C'est une économie qui se traduit par une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et les pénuries écologiques. »



ÊTRE MEMBRE, C'EST :

- Joindre un comité sectoriel pour partager votre expertise en collaborant à l'élaboration de ressources techniques, de formations et de prises de position afin que les politiques publiques répondent au développement durable ;
- Faire partie d'un comité régional et participer au dynamisme de votre région ;
- Recevoir *À la Une*, l'infolettre de l'actualité environnementale ;
- Recevoir la revue *Vecteur Environnement* trimestriellement ;
- Bénéficier d'activités de réseautage et d'événements à tarif préférentiel, dont *Americana* et le Salon des TEQ ;
- Être admissible aux prix Distinctions remis annuellement ;
- Bénéficier des nombreuses occasions de réseautage, d'un accès au répertoire d'entreprises dans votre secteur et bien plus encore !

Métiers de l'environnement

Attirer nos héros de demain



PAR JULIETTE LOPEZ
Directrice des communications,
EnviroCompétences

EnviroCompétences, le comité sectoriel de la main-d'œuvre en environnement, lance un projet de valorisation des métiers verts auprès des jeunes de 14 à 24 ans et des personnes issues de l'immigration, par le biais de bornes tactiles animées : VERT ton avenir!

Choisir un métier d'avenir

Le marché du travail est en pleine mutation, et nos jeunes en sont conscients. En effet, 53 % des moins de 26 ans disent ne pas savoir ce qu'ils veulent faire dans la vie. Comment choisir une carrière lorsqu'on ne sait pas quels seront les métiers d'avenir? Comment prendre des décisions sur son avenir lorsqu'on ne connaît pas les compétences que l'on va devoir acquérir?

De nombreux secteurs sont ou seront bientôt amenés à se développer – et donc à offrir de belles perspectives de carrière –, tels que les technologies de l'information, la santé et bien sûr l'environnement! « Au cours des cinq prochaines années, les métiers verts ou verdissants auront un taux de croissance de l'ordre de 10 % au Québec », affirme Dominique Dodier, directrice générale d'EnviroCompétences. Après l'Ontario, la province de Québec est la deuxième au Canada détenant le plus d'emplois en environnement, avec près de 7 000 entreprises québécoises proposant des services ou des produits environnementaux.

Dans un contexte de sensibilisation accrue à la protection de l'environnement, les métiers verts sont de plus en plus convoités par les jeunes en quête d'éthique, et les compétences environnementales sont de plus en plus recherchées par les entreprises. Ainsi, quelles perspectives d'emploi et quels types de métiers offre ce secteur en pleine expansion? Comment s'y former?

EnviroCompétences, grâce à la participation financière de la Commission des partenaires du marché du travail, se lance donc en 2022 dans une grande campagne de valorisation des métiers verts – VERT ton avenir – auprès des jeunes de 14 à 24 ans et des personnes issues de l'immigration, par le biais de bornes tactiles animées.



Un projet à impacts positifs

EnviroCompétences a conçu une animation interactive pour présenter cinq métiers en environnement et les formations qui y sont rattachées. Durant l'année 2022, ces bornes seront déployées à travers le Québec – dans les écoles, les organismes en employabilité, les salons d'éducation et les foires d'emploi –, et permettront de faire découvrir ces métiers de façon ludique et dynamique.

Les métiers choisis pour cette grande tournée de promotion sont : opérateur/technicien en traitement de l'eau potable, chauffeur-éboueur, technicien en restauration après sinistre, technicien en caractérisation et en réhabilitation des sols, et opérateur de centre de tri.

Si les métiers de l'environnement sont encore peu connus des jeunes, ils offrent pourtant de nombreux débouchés professionnels qui sont associés à différents types de profils. « Ces cinq métiers ont été sélectionnés parce qu'ils offrent de belles perspectives d'emploi, mais restent peu connus du jeune public. Nous souhaitons donc communiquer les nombreux avantages de ces métiers, et mettre en avant le fait que travailler en environnement c'est important pour la planète et valorisant! », indique Blandine Aliaga, agente de projet chez EnviroCompétences et responsable du projet des bornes.

Les participants – positionnés devant la borne à écran tactile – seront invités à vivre une expérience interactive afin de découvrir

un ou plusieurs des cinq métiers. Par exemple, selon le métier choisi, ils pourront en apprendre plus sur la tenue que portent les professionnels présentés, l'environnement de travail, les conditions d'emploi, les perspectives d'avenir, les différentes tâches et responsabilités, ainsi que les technologies et les outils utilisés!

La campagne promotionnelle de ce projet mettra en valeur les héros de l'environnement en invitant les participants à sauver – eux aussi – la planète en choisissant un métier vert.

Pour les établissements qui auront décidé d'accueillir l'une de ces bornes, aucuns frais ne seront facturés par EnviroCompétences, le but étant de permettre au plus de personnes possible de découvrir ces cinq métiers.

« Vous l'aurez compris, il s'agit là d'un projet *out of the box*. Nous avons la volonté de faire découvrir les métiers de nos héros de l'environnement, et ainsi de pallier la pénurie de main-d'œuvre qui frappe ce secteur », précise Dominique Dodier.

Une innovation pour pallier la pénurie de main-d'œuvre

Avec près de 1,4 million de postes à pourvoir d'ici 2028 au Québec selon le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le secteur de l'environnement ne fait pas exception à la règle. Le *Rapport exploratoire sur la transition verte, les changements*

climatiques et leurs impacts sur l'emploi et la formation de la main-d'œuvre, publié par EnviroCompétences (2021), met en lumière plusieurs pistes expliquant ce phénomène de pénurie. L'une d'elles indique que certains programmes de formation peinent à combler leurs cohortes, alors que les besoins de main-d'œuvre dans ces domaines sont importants.

Le projet des bornes interactives s'inscrit donc dans cette volonté de sensibilisation des jeunes et des personnes immigrantes aux possibilités d'emploi et de carrière au sein du secteur de l'environnement.

Ce n'est qu'un premier pas

Ce projet, qui débute en 2022, sera certainement amené à se développer au cours des années en présentant sur les bornes tactiles d'autres métiers d'avenir du secteur de l'environnement. On pense, par exemple, à des métiers du secteur de l'air, des énergies renouvelables ou des laboratoires. Et bien qu'essentiel pour l'avenir du secteur, ce projet doit s'inscrire dans une dynamique globale de valorisation des métiers de l'environnement. ●

Référence

EnviroCompétences (2021). *Rapport exploratoire sur la transition verte, les changements climatiques et leurs impacts sur l'emploi et la formation de la main-d'œuvre*. En ligne : envirocompetences.org/media/publications/RapportExploratoire__MO-TransitionVerte__SB.pdf.

RECRUTEZ SUR
enviroemplois.org

Le 1^{er} site d'emplois de l'économie verte !

RENTABILISEZ VOS INVESTISSEMENTS
EN RECRUTEMENT



60 ANS D' ACTIONS ET D' ADAPTATION !



Nous sommes très heureux de célébrer cette année les 60 ans de Réseau Environnement ! Cet anniversaire est l'occasion de revenir sur notre parcours, l'évolution de l'association et nos actions phares.



Jusqu'à la fin des années 1990, notre association était centrée sur les secteurs Eau et Matières résiduelles en raison des activités des organisations fondatrices que sont l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE) et l'Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec (AESEQ). Puis, les secteurs Air, Changements climatiques et Énergie, Sols et Eaux souterraines ainsi que Biodiversité se sont progressivement

ajoutés pour s'adapter aux enjeux émergents. Aujourd'hui, nous intervenons dans l'ensemble de ces secteurs, et nous avons développé différents outils d'information et d'accompagnement pour nos membres, tels que nos programmes d'excellence qui permettent de soutenir les municipalités dans le développement d'une stratégie environnementale. Nous organisons également des événements pour développer le savoir-faire des spécialistes et favoriser les échanges et les rencontres. Nos deux événements biennaux – le Salon des technologies environnementales du Québec créé en 1993 et Americana créé en 1995 – ainsi que les colloques d'automne sont ainsi devenus des rendez-vous incontournables pour les actrices et les acteurs de l'environnement.

Au cours des 60 dernières années, le travail de Réseau Environnement et la mise en collaboration de spécialistes ont permis l'aboutissement de nombreux dossiers dans chaque secteur. Par exemple :

- Les prises de position de l'association sur la **responsabilité élargie des producteurs (REP)**, l'**économie circulaire** et la **valorisation énergétique**;

- Les recommandations du groupe **Assainissement 2.0** pour réussir la modernisation des ouvrages municipaux d'assainissement d'eaux usées (OMAEU) et des stations de récupération des ressources de l'eau (StaRRE);
- L'enjeu de la **traçabilité des sols contaminés** qui a mené à la mise en place d'un règlement;
- Le rôle de leadership de Réseau Environnement dans le déploiement du **programme Partenaires dans la protection du climat (PPC)** pour le Québec, débuté en 2017 pour le compte de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et d'ICLEI Canada;
- La création du **Programme d'excellence pour la biodiversité** pour accompagner les municipalités dans les bonnes pratiques sur la gestion de la biodiversité.

Pour plus de détails sur les avancées permises par Réseau Environnement et nos actions majeures dans chacun de nos secteurs, nous vous invitons à lire les articles du dossier présenté dans ce numéro.

En 2020, l'association a également pris le tournant de l'économie verte, soit une « économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources ». Un pas important pour élargir la portée positive de nos actions.

Nous profitons de l'occasion pour remercier l'ensemble de nos membres, bénévoles et partenaires qui nous accompagnent et nous font confiance depuis toutes ces années. Votre appui est indispensable au bon fonctionnement d'une association telle que Réseau Environnement, et nous sommes chanceux et heureux d'être si bien entourés. Merci à toutes et à tous !

M. Mathieu Laneuville, ing., M. Sc. A.

Président-directeur général de Réseau Environnement

M. Martin Beaudry

Président du conseil d'administration de Réseau Environnement

Salon des technologies environnementales du Québec

La 14^e édition du Salon des technologies environnementales du Québec, événement phare de Réseau Environnement, se déroulera les 17 et 18 mai prochain au Centre des congrès de Québec en personne. Notre équipe, en collaboration avec les différents comités de programmation, a préparé un événement d'envergure et de qualité avec une centaine de conférences et de panels qui couvrent un large éventail d'enjeux environnementaux actuels et futurs. Ce salon incontournable offre aux spécialistes œuvrant dans le secteur de l'environnement un cadre favorable aux échanges scientifiques, techniques et commerciaux, en plus de contribuer à faire connaître le savoir-faire québécois sur les marchés nationaux, notamment grâce aux quelque 150 exposantes et exposants présents.

Colloques d'automne 2022

À partir d'octobre, venez développer vos connaissances et réseauter avec des entreprises et des spécialistes du milieu – en personne! – lors de nos Colloques d'automne. Notre célèbre Symposium sur la gestion de l'eau aura lieu les 1^{er} et 2 novembre au Centre des congrès de Lévis et Hôtel Four Points by Sheraton. Notre fameux Colloque en gestion des matières résiduelles se tiendra les 4 et 5 octobre au Centre de congrès et Hôtel Delta de Trois-Rivières. Enfin, le 7 décembre, nous aurons le plaisir de vous retrouver lors de notre Colloque Sols et Eaux souterraines au Centre de congrès et Hôtel Delta de Sherbrooke pour clôturer en beauté cette année 2022.

Stratégie d'économie d'eau potable : horizon 2019-2025 (vol. 1 et 2)

Dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, Réseau Environnement a été mandaté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour actualiser le guide intitulé *L'économie d'eau potable et les municipalités*, qui présente les meilleures pratiques d'économie d'eau. Alors que la première version, publiée en juin 2000, mettait l'accent sur la démonstration des effets positifs des mesures d'économie d'eau potable, cette nouvelle version porte davantage sur la mise en place de ces mesures.

L'objectif de ce guide est de fournir des outils modernes et adaptés aux municipalités afin d'optimiser l'ensemble des volumes d'eau potable qu'elles distribuent ou qu'elles achètent. Dans un premier temps, il permet au personnel technique d'analyser la situation dans laquelle se trouve leur municipalité. Par la suite, il aide à choisir et à implanter les mesures d'économie d'eau potable les plus appropriées. Un large éventail de techniques et d'approches est proposé. De cette façon, ce guide convient aux besoins tant des petites municipalités que des grandes villes. La méthodologie utilisée est basée sur l'identification et l'analyse par un groupe de travail des meilleures pratiques reconnues. Comme la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable fixe une démarche de mise en œuvre de ces outils, ce volet n'a pas été développé.

L'American Water Works Association a fourni toute l'information demandée. La Fédération canadienne des municipalités nous a autorisés à reproduire des parties de son InfraGuide intitulé *Tarification des services d'eau et d'égout : recouvrement intégral des coûts*. Pour consulter les deux volumes du guide, visitez le mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/strategie/documentation-et-liens/#c5914.

RÉCENTES PRISES DE POSITION DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Estimation du retour sur investissement pour les infrastructures en eau au Québec

Afin d'accompagner les pouvoirs publics, Réseau Environnement a estimé le retour sur investissement dans les infrastructures en eau au Québec à 1,72. Ainsi, le bien-fondé de faire des infrastructures en eau une cible prioritaire des investissements de relance économique au Québec est démontré. Les infrastructures considérées sont les infrastructures ponctuelles d'eau potable et de traitement des eaux usées, ainsi que les infrastructures linéaires d'eau potable, d'eaux usées et pluviales. L'objectif de cette étude exploratoire était d'effectuer une première estimation du retour sur investissement pour les différentes catégories d'infrastructures en eau. Les principaux bénéfices sont ceux liés aux coûts évités grâce à l'amélioration de l'état actuel des infrastructures, ainsi qu'à la santé humaine et des écosystèmes.

Projet de règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises

Réseau Environnement a déposé un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE). Ce mémoire est le résultat des efforts concertés de spécialistes du secteur des matières résiduelles œuvrant dans les domaines public et privé à réfléchir au désir du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de modifier le RRVPE afin de régler certains irritants rencontrés dans sa mise en œuvre.

Le mémoire souligne d'emblée les efforts du MELCC pour que l'accès aux taux de récupération et de recyclage soit rendu public. Ceux-ci sont essentiels pour l'amélioration de la transparence quant à la performance des différents programmes. Ce mémoire alimente également une réflexion autour d'une série de recommandations quant aux enjeux du RRVPE. Il est notamment mentionné que les campagnes de sensibilisation innovantes sont essentielles pour atteindre les taux minimaux de valorisation et de récupération. Il est question de l'importance d'avoir des fonds pour instaurer un mécanisme financier de contrôle et de suivi de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Ce constat est la raison pour laquelle Réseau Environnement propose, dans une perspective d'économie verte, d'alimenter le mécanisme financier grâce aux perceptions d'une taxe d'accise environnementale, à des écofrais et à l'écomodulation. Réseau Environnement juge en somme essentiel de responsabiliser toutes les parties prenantes de la REP de manière inclusive. Ce mémoire a été rédigé dans l'espoir de développer des pistes de solutions afin d'en arriver à un système québécois de la REP renouvelé, où les produits visés sont pris en charge en grand nombre dans des filières de récupération et de revalorisation transparentes.

Écoblanchiment

Une pratique dangereuse pour les consommateurs



PAR M^e THIBAUD DAOUST, LL. B.
Coordonnateur du sous-comité
Stratégie du comité Relève

(L'article a été rédigé en collaboration avec
les membres du comité Relève.)

Relève ● ● ● ●
Environnement

Les consommateurs – de plus en plus conscients des conséquences de leurs achats – cherchent davantage des produits écologiques, éthiques et locaux. Afin de faire leurs choix, la plupart d'entre eux se fient aux étiquetages et aux déclarations des entreprises qui les mettent en marché. Or, certaines d'entre elles utilisent l'écoblanchiment, qui vise à donner une image écoresponsable qui ne correspond pas à la réalité.

L'achat écoresponsable est un élément parmi tant d'autres qui, ultimement, permet d'atténuer notre impact individuel sur l'environnement et de verdir l'économie. Or, lorsque des entreprises utilisent des techniques d'écoblanchiment – qui vise à donner une image écoresponsable à un produit ou à une entreprise qui ne correspond pas à la réalité –, elles pervertissent l'intention des consommateurs et dégradent leur confiance envers toutes les entreprises (ACN, 2008). Toutefois, comme le mentionne le commissaire de la concurrence du Canada, de telles pratiques sont illégales :

« Dépeindre des produits ou services comme ayant plus d'avantages environnementaux qu'ils n'en ont en réalité est une pratique illégale au Canada. Les indications fausses ou trompeuses que donnent les entreprises pour promouvoir des produits plus « écologiques » causent du tort aux consommateurs, qui ne sont pas en mesure de prendre des décisions d'achat éclairées, et nuisent à la concurrence et aux entreprises qui offrent réellement des produits ayant un impact environnemental moindre » (BCC, 2022).

En effet, les dispositions de la Loi sur la concurrence (L.R.C. (1985), ch. C-34) portant sur les pratiques commerciales trompeuses précisent les comportements à éviter par les entreprises, notamment en matière de déclarations environnementales. Ainsi, les déclarations environnementales des entreprises ne



doivent pas être trompeuses, fausses, susceptibles d'être mal interprétées ou laisser entendre qu'un organisme tiers (tel un organisme de certification) a approuvé le produit, en plus d'être exactes, précises, pertinentes, fondées et vérifiables.

Malgré son caractère illégal, mais surtout non éthique, il semble que l'écoblanchiment ne soit pas encore une priorité des autorités administratives fédérales ou provinciales, telles que le Bureau de la concurrence du Canada (BCC) ou l'Office de la protection du consommateur du Québec. Les entreprises ayant été sanctionnées à ce sujet sont rares. On peut penser, par exemple, aux sanctions attribuées à Volkswagen, à Audi et à Porsche à la suite du trucage lié aux essais d'émissions atmosphériques de ses moteurs diesels, qui avait fait la manchette autour du globe (BCC, 2016 et 2018).

Une récente sanction pourrait toutefois paver la voie pour les futures interventions du Bureau de la concurrence en matière d'écoblanchiment lors d'événements ayant une influence plus locale. En effet, le 6 janvier 2022, le Bureau de la concurrence du Canada annonçait avoir conclu une entente avec Keurig

« Malgré son caractère illégal, mais surtout non éthique, il semble que l'écoblanchiment ne soit pas encore une priorité des autorités administratives fédérales ou provinciales [...] »

Canada à la suite des indications fausses ou trompeuses que cette dernière a diffusées concernant la recyclabilité de ses capsules à usage unique K-Cup. En effet, il appert que ces capsules ne sont pas encore largement acceptées pour le recyclage dans 8 des 10 provinces canadiennes. Les représentations de l'entreprise – sur leur site Internet, leurs médias sociaux ou leurs emballages – concernant la recyclabilité des capsules K-Cup dans ces régions sont donc, selon le Bureau de la concurrence, trompeuses (BCC, 2022). Keurig Canada a donc accepté, dans le cadre d'une entente avec le Bureau de la concurrence, de mettre en place des correctifs (dont la modification de l'emballage de ses capsules K-Cup) et de payer diverses sommes (dont le paiement d'une sanction de 3 millions de dollars).

Le comité Relève salue les efforts du Bureau de la concurrence dans ce récent dossier, et espère que les interventions de ce dernier deviendront chose commune afin de ramener à l'ordre les entreprises qui font des déclarations environnementales trompeuses, imprécises ou inexactes.

En attendant des actions plus récurrentes à ce sujet, les consommateurs devront rester vigilants dans leurs achats, en se fiant notamment aux certifications et aux écoétiquettes reconnues – pouvant être vérifiées par des organismes accrédités et indépendants – et en encourageant des entreprises qui ont un historique positif face à leurs initiatives environnementales.

Nouvelles du comité

Le comité Relève, qui tient à saluer la nomination de M. Mathieu Laneuville à titre de président-directeur général de Réseau Environnement, est impatient de collaborer avec lui dans le développement de projets permettant le partage des connaissances avec les membres de l'association. Il tient également à remercier la présidente-directrice générale sortante, Mme Christiane Pelchat, qui a appuyé de manière indéfectible le comité dans son développement et l'organisation de ses activités.

Portrait d'un membre actif

Marion Harvey

Marion est titulaire d'un baccalauréat en géographie environnementale de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en génie de l'environnement à l'École de technologie supérieure. Par sa grande volonté de contribuer à la transition vers une économie verte, elle a su mettre à profit – en tant que consultante chez Maillon Vert – ses talents dans l'accompagnement de commerces de proximité afin de mettre sur pied des projets en développement durable. Impliquée au sein du comité Relève depuis près de quatre ans, Marion occupe actuellement le poste d'administratrice Relève au sein du conseil d'administration de Réseau Environnement. Son rôle est de représenter la voix de la relève et de la faire rayonner à travers la communauté de spécialistes en environnement du Québec. ●



Références

ACN (Association canadienne de normalisation) (2008). *Déclarations environnementales : Guide pour l'industrie et les publicitaires*. En ligne : bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/02701.html#s4_4.

BCC (2016). *Volkswagen et Audi paieront jusqu'à 2,1 milliards de dollars aux consommateurs et 15 millions de dollars en sanction pour leurs représentations environnementales*. En ligne : canada.ca/fr/bureau-concurrence/nouvelles/2016/12/volkswagen-audi-paieront-jusqu-2-1-milliards-dollars-consommateurs-15-millions-dollars-sanction-representations-environnementales.html.

BCC (2018). *Jusqu'à 290,5 millions de dollars en indemnisation pour les Canadiens dans l'affaire des émissions impliquant Volkswagen, Audi et Porsche*. En ligne : canada.ca/fr/bureau-concurrence/nouvelles/2018/01/jusqu_a_290_5_millionsdedollarsenindemnisationpourlescanadiensda.html.

BCC (2022). *Keurig Canada paiera une sanction de 3 millions de dollars pour répondre aux préoccupations du Bureau de la concurrence concernant les indications sur le recyclage des capsules de café*. En ligne : canada.ca/fr/bureau-concurrence/nouvelles/2022/01/keurig-canada-paiera-une-sanction-de-3millions-de-dollars-pour-repondre-aux-preoccupations-du-bureau-de-la-concurrence-concernant-les-indications-s.html.

Une gestion pérenne des infrastructures à coût nul qui élimine les GES.

Aqualock est un dispositif breveté qui assure la sécurité des travailleurs ainsi qu'une gestion pérenne des infrastructures à coût nul.

Passez nous voir
au Salon des TEQ
au kiosque #521.

AQUALOCK
Protéger, c'est bien. Cadenasser, c'est mieux !
aqualockqc.ca

Année 2021 : parmi les plus chaudes !

Après deux années consécutives (2019 et 2020) classées parmi les trois plus chaudes jamais enregistrées, la Terre a poursuivi son réchauffement en 2021. Selon une analyse de l'Agence nationale d'observation océanique et atmosphérique, 2021 s'est classée sixième sur la liste des années les plus chaudes jamais enregistrées depuis le début des registres en 1880. En décembre, par exemple, la température moyenne sur les surfaces terrestres et océaniques mondiales était de 0,83 °C au-dessus de la moyenne du XX^e siècle. En réponse à ces analyses, l'administrateur de la NASA, Bill Nelson, a déclaré : « La science ne laisse aucune place au doute : le changement climatique est la menace existentielle de notre époque » (*Le Devoir*, 15 janvier 2022).



Marée noire au Pérou : une urgence environnementale

Le gouvernement péruvien a annoncé en janvier une « urgence environnementale » de 90 jours pour la zone côtière endommagée par le déversement de 6 000 barils de pétrole brut survenu le 15 janvier. Les côtes péruviennes au nord de Lima ont été souillées par du pétrole qui s'est répandu en mer lors d'un déchargement d'un navire-citerne à la raffinerie de La Pampilla, propriété de la compagnie espagnole Repsol. Selon la raffinerie, l'accident a été provoqué par une violente houle consécutive à l'éruption volcanique aux îles Tonga. Le navire-citerne, le *Mare Doricum* (battant pavillon italien), était chargé de 965 000 barils de pétrole brut. Grâce à cette mesure, les autorités prévoient une « gestion durable des zones touchées », avec des « travaux de récupération et d'assainissement » pour atténuer les conséquences de cette catastrophe (*La Presse*, 22 janvier 2022).



Confinements : amélioration de la qualité de l'air en Europe

Selon une étude, plus de 800 vies pourraient avoir été sauvées en Europe grâce à l'amélioration de la qualité de l'air lors de la première phase des fermetures en raison de la pandémie de COVID-19. Selon l'étude menée par des experts de la London School of Hygiene and Tropical Medicine, les mesures prises pour endiguer l'augmentation des infections ont permis de réduire considérablement le nombre de voitures et de camions sur les routes, ce qui a eu le plus grand impact sur la réduction des décès. L'analyse de 47 villes européennes a révélé que Paris, Londres, Barcelone et Milan figuraient parmi les six villes ayant le plus grand nombre de décès évités. L'étude note que la fermeture des lieux de travail et des écoles, l'annulation des événements publics et les confinements dans les villes européennes ont diminué le trafic et les déplacements, ce qui a permis de réduire les niveaux de pollution (*The Guardian*, 26 janvier 2022).

Hausse des températures : une menace pour l'avenir des JO

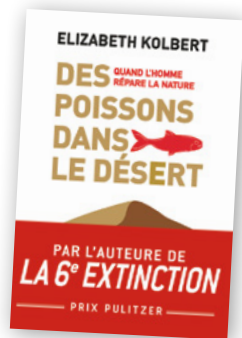
Selon une étude publiée le 10 janvier dans la revue *Current Issues in Tourism*, l'augmentation des températures due à l'aggravation de la crise climatique signifie que les futurs Jeux olympiques d'hiver auront du mal à trouver des villes hôtes disposant de suffisamment de neige et de glace. C'est le cas des villes telles que Vancouver, Turin et PyeongChang, qui pourraient ne plus être en mesure d'accueillir les compétitions d'hiver d'ici la fin du siècle. Selon le rapport, un seul des 21 sites des Jeux olympiques d'hiver précédents – soit la ville d'Albertville, dans les Alpes – serait en mesure de le faire de manière fiable à l'avenir si les émissions mondiales de gaz à effet de serre restent sur leur trajectoire actuelle (*The Guardian*, 25 janvier 2022).



Des poissons dans le désert : quand l'homme répare la nature

Elizabeth Kolbert – Éditions Buchet/Chastel – 288 pages

La journaliste est partie à la rencontre de ceux qui tentent de restaurer l'environnement : des chercheurs hawaïens mettant au point un corail résistant à l'acidification des océans, des ingénieurs électrifiant la rivière Chicago pour préserver la faune des Grands Lacs de la carpe asiatique, ou encore une entreprise islandaise capturant le carbone pour le stocker sous forme de pierre.



Touche pas à ma mer

Juliette Lambot – Éditions Tana – 224 pages

Adoptant le point de vue des océans, l'auteure raconte l'histoire de ce milieu naturel dont l'importance est cruciale pour la préservation des grands équilibres de la planète, des origines de la Terre jusqu'au XXI^e siècle. Des témoignages de scientifiques, de militants et d'aventuriers engagés dans sa sauvegarde complètent cet ouvrage qui met en perspective les enjeux écologiques de demain.



Restons vivantes : femmes, écologie et lutte pour la survie

Vandana Shiva – Rue de l'échiquier – 432 pages



Cette réflexion sur le développement, l'écologie et le genre montre que le modèle occidental d'essor technologique et économique, fondé sur l'exploitation des femmes et de la nature, conduit l'humanité sur la voie de l'autodestruction. S'inspirant des luttes paysannes en Inde et dans le tiers-monde, la philosophe explore le rôle des femmes dans la création de solutions.

Journal de guerre écologique : tour du monde des combattants pour l'environnement

Hugo Clément – Le livre de poche – 224 pages

Une enquête sur l'état critique de la planète à travers les témoignages de personnes militant et agissant pour sa protection, des villages ruraux d'Indonésie envahis par les déchets plastiques aux glaciers d'Arctique, en passant par la chasse illégale au lynx en France. Un plaidoyer pour la protection de l'environnement face au risque d'effondrement des écosystèmes.



Envie de lecture pertinente en environnement ?

Abonnez-vous à *Vecteur Environnement* pour seulement 55 \$ par année!

Vous êtes plutôt du genre techno ?

Choisissez la version électronique pour seulement 25 \$.

Visitez le www.reseau-environnement.com.

Vecteur Environnement est publiée quatre fois par année.



MARS, AVRIL ET MAI 2022

QUÉBEC ET CANADA

Festival des technologies vertes

Montréal
22 au 24 mars
foireecosphere.org/le-festival-des-technologies-vertes-2022

Formation en perte d'eau

Webinaire
31 mars et 7 avril
reseau-environnement.com/evenements

Formation – Maintien des actifs de l'eau : outils et cas pratiques

Webinaire
7 et 14 avril
reseau-environnement.com/evenements

Congrès Construction ReCycle

Drummondville et en ligne
4 et 5 mai
constructionrecycle.org

Sommet virtuel des Entretiens Jacques Cartier

Événement virtuel
16 au 18 mai
entretiensjacquescartier.com/appel-a-projets-entretiens-jacques-cartier

Semaine de l'économie verte

Partout au Québec
16 au 20 mai
semaineeconomieverte.com

Salon des technologies environnementales du Québec

Québec
17 et 18 mai
reseau-environnement.com/evenements/steq

Sommet de la finance durable

Montréal
18 et 19 mai
sommet-financedurable.com/fr

ÉTATS-UNIS

Sustainable Water Management Conference

Denver (Colorado)
27 au 30 mars
awwa.org/Events-Education/Sustainable-Water-Management

SEPA's Utility Conference 2022

Portland (Oregon)
2 au 4 mai
sepapower.org/utility-conference

WasteExpo 2022

Las Vegas (Nevada)
9 au 12 mai
wasteexpo.com/en/home.html

RE+ Southeast 2022

Atlanta (Géorgie)
11 et 12 mai
re-plus.events/southeast

POWERGEN International 2022

Dallas (Texas)
23 au 25 mai
powergen.com

INTERNATIONAL

Our Ocean Conference

Palau (Océanie)
13 et 14 avril
ourocean2022.pw

COP15 sur la biodiversité

Kunming (Chine)
25 avril au 8 mai
unep.org/events/conference/un-biodiversity-conference-cop-15

COP15 sur la désertification

Abidjan (Côte d'Ivoire)
9 au 20 mai
unccd.int/cop15

COMPTEURS D'EAU

- + Gestion parc de compteurs
- + Vérification de précision
- + Vente et installation
- + Recherche de fuite

Le professionnalisme et l'expertise de notre équipe dynamique nous permet de servir une grande part du marché Québécois.



CDEDQ 
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC

450 376-6677
info@cdedq.com
cdedq.com

Organisé par



Salon des teeq 2022

Salon des technologies
environnementales du Québec

Centre des congrès de Québec — 17 et 18 mai 2022

Inscrivez-vous !

Grand partenaire



Présenté par



Avec le soutien du

